

La Terre des 2 Caps

PRÉCONISATIONS
pour les réhabilitations et extensions

Un territoire, des paysages, des architectures

La Terre des 2 Caps

comprendre et faire vivre le bâti ancien

Réhabiliter ou agrandir une propriété existante, héritage des savoir-faire et usages locaux, exige de connaître ce patrimoine spécifique à La Terre des 2 Caps. Cette architecture si typique en terme d'implantation, de volumes, de matériaux et couleurs constitue une richesse indéniable du territoire, pour ses habitants d'abord en regard à la qualité de vie qu'elle procure, mais aussi pour les promeneurs ou touristes qui doivent encore pouvoir l'apprécier au fil des ans. Sur ces édifices, chaque détail compte : ils témoignent des us et coutumes locales, mais aussi des connaissances et techniques des artisans.

Ainsi, monter un projet sur un bâtiment de patrimoine local n'est pas anodin quoiqu'en soit sa nature : restauration pure, réhabilitation avec changement d'affectation ou encore extension. A chacun de choisir de rester dans des modes

de constructions traditionnels ou d'opter pour une architecture contemporaine, en respect de l'ancien.

Dans tous les cas, l'intervention d'un professionnel, architecte, artisan sensibilisé au patrimoine, assurera la réussite du projet. Certains artisans sont titulaires d'un Certificat d'Identité Professionnelle «Patrimoine» (CIP) délivré par la CAPEB*, gage d'une plus grande sensibilité et de compétences adaptées à l'intervention sur du patrimoine bâti.

Ce respect ne doit pas, pour autant, empêcher les démarches de préservation de l'environnement (production d'énergies renouvelables, récupération d'eaux de pluie) mais ces installations restent à intégrer judicieusement pour ne pas perturber la perception de ce patrimoine.

Andraville



Leuzards-Berros



Réay



Kirzent-Hydrépaent



Les préconisations se divisent en parties distinctes qui regroupent plusieurs typologies ou égard à leurs problématiques similaires :

- la maison de pêcheur,
- la maison de maître et la maison balnéaire,
- la maison de ville, d'ouvrier et la maison d'artisan, de commerçant,
- le commerce (à créer ou à transformer en logement),
- la ferme ou l'exploitation agricole,
- le petit patrimoine.

Les fonctions spécifiques liées aux constructions s'effacent peu à peu, mais à part un nombre non négligeable d'exploitations agricoles encore en activité, beaucoup de fermes sont transformées en logements ou aménagées pour l'accueil touristique ; les maisons de pêcheur, quant à elles, sont de plus en plus souvent devenues des résidences secondaires.

Si l'usage change, il est tentant d'en changer la forme !
 Mais il reste primordial de se nourrir du passé pour restaurer ou réhabiliter les constructions existantes.

C'est donc sur la base des typologies présentées dans la partie DIAGNOSTIC que se présentent les recommandations.

Antibes-Juan



Wierto-Elroy



Wierto-Elroy



Audoubert



Boby



Audoubert



maison de pêcheur

réhabiliter une

► Respecter les proportions, matériaux et couleurs traditionnels

Le traitement des façades doit être conservé (enduit blanc à la chaux pour laisser respirer la pierre, soubassement noir pour « assécher » et protéger la façade, encadrement de baies, ...).



Wikimedia

La maison de pêcheur représente un patrimoine très particulier, emprunt de l'histoire et de la vie locale. Sa préservation est au prix d'un respect de ses caractéristiques architecturales.

► Agrandir le logement sans attenter à son caractère

Les extensions restent assez rares sur ces terrains de taille plutôt modeste : elles sont à réaliser sur la partie arrière et doivent permettre de toujours percevoir la forme d'origine de la construction.



Maison initiale



Extensions traditionnelles ou contemporaines

La modification des tailles ou formes des ouvertures n'est pas concevable ; il est préférable par exemple d'ajouter une fenêtre identique dans l'alignement de celles déjà existantes.

Les menuiseries sont à maintenir en couleurs vives et le découpage du vitrage en petits carreaux est à conserver : ces détails semblent anodins mais sont les garants du maintien du caractère et donc de la valeur de l'habitation.

Le bois reste ici le matériau le mieux adapté pour le traitement de la couleur.

Les clôtures et les barrières sur rue des propriétés implantées en recul sont à préserver dans leurs dispositions d'origine : il n'est pas envisageable de les supprimer pour créer une place de stationnement, au détriment de la cohérence de l'alignement sur rue.

Le remplacement de matériaux de clôture (par du PVC, du grillage soudé...) ou de végétaux (par des conifères, ...) est tout aussi inopportuniste !

L'aménagement des combles permet d'augmenter la surface habitable ; dans aucun cas, la toiture ne doit être surélevée, ce qui modifierait considérablement les proportions de la construction.

Dans ces aménagements, les fenêtres de toit, type vélium, sont à éviter sur la façade rue ; il vaut mieux les placer à l'arrière et privilégier, sur l'avant, les lucarnes (en nombre limité) dans les tailles et proportions en harmonie avec l'existant.

rehabilitier une maison balnéaire

maison de maître

► Respecter le style architectural de la construction

Il est primordial d'identifier, de comprendre et de respecter, pour tous travaux, le style architectural de la construction. Pour les projets qui entraînent la modification de l'aspect de l'édifice ou des extensions de bâtiments, il passe essentiel — et d'ailleurs obligatoire si la construction dépasse 170 m² — d'avoir recours à un architecte pour garantir une conception adaptée, pour élaborer les plans, voire même pour ouvrir le chantier.



Mansart



Benoit



Ambroise

Même les travaux les plus simples ont un impact sur la qualité des édifices : la modification des ouvertures, la mise en place de volets roulants extérieurs, la création de fenêtres de toit, type vélux, sont à éviter ; les vérandas ou garages « standards » sont, quant à eux, complètement inadaptés aux proportions de ces habitations.

► Conserver un dialogue harmonieux entre l'habitat et les clôtures

Les matériaux et les couleurs des clôtures, créés en harmonie avec la construction principale, ne doivent pas être changés au profit de barrières, grilles, haies ou autres systèmes de fermetures sans rapport avec le style original de l'habitation.

Premiers éléments de la propriété perceptible depuis le domaine public, il est primordial d'y apporter un soin particulier.

► Apporter une grande attention à votre jardin

(cf. recommandations page 53)

Le particulier qui installe un équipement de récupération et de traitement des eaux pluviales peut bénéficier du crédit d'impôt égal à 25% du montant de la dépense retenue (sous certaines conditions).

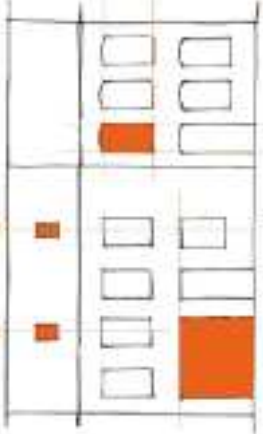
Il n'est pas judicieux d'imperméabiliser à outrance le terrain : difficultés d'infiltration naturelle des eaux pluviales, perte de l'ambiance végétale du lieu.

Il est important de préserver les grands arbres isolés qui structurent l'espace.

► Conserver les lignes de composition des façades

L'équilibre de la façade, créé par la disposition et les proportions des ouvertures, est à maintenir : la création de nouvelles portes ou fenêtres doit prendre en compte ces caractéristiques.

Il en est de même pour les fenêtres de toit, type "velux", à axer sur les bases de la façade. Ces fenêtres doivent rester plus hautes que larges.



(62)

En cas de rénovation par l'habitant, celui-ci devra veiller à évaluer la menuiserie à la taille de l'ouverture existante et de ne pas ainsi perturber l'harmonie d'origine : l'installation d'une menuiserie plus petite (car de taille standard) et le remplissage du vide autour par de la maçonnerie est inconcevable ; le surcoût de maçonnerie est plutôt à investir dans l'achat d'une menuiserie sur-mesure.

► Faire le bon choix pour les matériaux

Les matériaux d'une construction forment un équilibre constructif et chimique (entre les différents composants comme la pierre et la chaux, ...) qu'il reste indispensable de maintenir.

La pierre locale utilisée sur les murs est à recouvrir d'un enduit à la chaux pour laisser respirer le mur.

Le ciment est à bannir de tous travaux de façade !

La brique est fragilisée par le sablage à haute pression,

aujourd'hui dénoté comme trop agressif. Il faut lui préférer le gommage ou le nettoyage basse pression. Quant au rejointoiement, il ne doit pas être trop grossier et préserver des joints pleins qui affleurent le parement et de teinte adaptée à la maçonnerie (joints "beurrés"*)

Parcours, la briqueite de parement est à exclure.

► Conserver le mur à l'alignement pour l'homogénéité de la rue

Les maisons ouvrières possèdent parfois des murs construits en continu le long de la rue : ces limites sont à conserver et à entretenir dans leur disposition d'origine afin de garder la cohérence de l'alignement bâti.

Sur cet espace libre entre la clôture et la maison, aucune construction (extension, dépendance) n'est à entreprendre...



Écovert

Écovert

► Mesurer l'impact d'un changement de menuiseries

L'observation de la logique de la façade doit conduire à conserver les proportions d'origine.



Morquise



Morquise

La fenêtre, et notamment les proportions de ses vitrages, influe considérablement sur l'harmonie de l'ensemble de la façade.

Dans le cadre de changement de portes ou fenêtres, il est primordial d'opter pour du sur-mesure et non pour des produits standards. Le bois reste le matériau qui s'associe le mieux aux murs maçonnés traditionnels. Les menuiseries sont à décomposer en vitrages divisés par des petits bois qui participent à l'équilibre de l'ensemble de la façade.

Les contrevents apportent relief et dynamisme à la façade ; éléments de protection et d'isolation, ils sont à préserver et à entretenir.

Les volets roulants ne sont tolérables que s'ils sont intégrés à la menuiserie, dans un caisson non apparent, glissé derrière le linteau de la baie.

► Créer judicieusement une porte de garage

La création d'un garage dans un bâtiment existant permet de minimiser le nombre de véhicules sur le domaine public ; sa mise en œuvre, notamment pour sa porte d'accès, ne doit pas être préjudiciable à l'harmonie de la façade de l'édifice.

Cette recherche d'équilibre peut se retrouver dans un alignement de l'ouverture par rapport à l'axe des fenêtres existantes.

Il est judicieux de choisir une porte en bois, peint de la même couleur que les autres menuiseries ; le PVC ne s'adapte pas en effet aux grandes surfaces planes.

► Conserver les porches existants et exploiter à bon escient le cœur d'îlot

L'existence de ces passages sous porche est un atout pour les propriétés : le fond de parcelle, quand l'activité a cessé, peut être facilement exploité. Il préserve du bruit de la rue l'intérieur de la propriété.

Les porches ne doivent pas être modifiés dans leurs formes et leurs proportions ; quant aux portes de bois, il semble indispensable de les préserver : elles sont le témoignage d'un savoir faire et participent à la qualité de l'édifice.



Morquise



Morquise

► Si cela est possible, créer des places de stationnement à destination de la clientèle sur la parcelle

Les commerces, créés dans d'anciennes maisons d'artisans disposant d'un passage sous porche vers une cour, ou encore dans

des constructions implantées sans moyenneté, doivent chercher à proposer un parking clientèle en dehors du domaine public.

► Harmoniser la composition de la façade et privilégier la discrétion

Les vitrines participent à l'équilibre de la façade : elles sont à organiser en dialogue avec les autres ouvertures de la construction. Les matériaux et couleurs, qui peuvent être distincts pour la partie commerce par rapport au reste du bâtiment, ne doivent pas, pour autant, « écraser » le bâtiment.

L'enseigne fait partie intégrante de la vitrine ; elle est à intégrer harmonieusement, ne doit pas dépasser du niveau du rez-de-chaussée ni prendre des proportions trop importantes (se reporter à la charte signalétique du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale).

Les caissons lumineux sont à éviter ; il vaut mieux opter pour des lettres ou panneaux éclairés par une lumière émise par des spots directionnels.



M. Dupuis



(62)

► Conserver ou créer une porte latérale au commerce, pour préserver un accès indépendant à l'étage

Certains aménagements comme réseaux de rez-de-chaussée ont rendu impossible l'accès par l'extérieur aux étages. Ceci est fort dommageable car il coupe toute opportunité de location de préaux planchers. Au moment où les surfaces de logements en ville sont convoitées, il est primordial de maintenir ces accès.

Il est primordial de favoriser au maximum l'accès des personnes à mobilité réduite. Les usagers handicapés doivent pouvoir accéder à l'ensemble des locaux ouverts au public et en savoir la manière autonome.

Article 10 relatif aux dispositions relatives aux locaux ouverts au public et aux locaux de services de l'arrêté du 17 mai 2006 relatif aux caractéristiques techniques relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées lors de la construction, ou de la création d'établissements recevant du public ou d'installations ouvertes au public, loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.



commerce en habitation

transformer un

► Maintenir, si cela est compatible avec le nouvel usage, les ouvertures qui composaient la vitrine du commerce

Quand le commerce a conservé une vitrine ancienne de qualité (menuiseries en bois avec volet roulant intégré ou boîtes de grandes tailles bien intégrées dans la façade par exemple), il peut être intéressant de la conserver.
Les grands vitrages peuvent aussi être divisés en plusieurs vitres pour faciliter leur tenue dans le temps (solidité, entretien, coût...).



Rouen



Metz



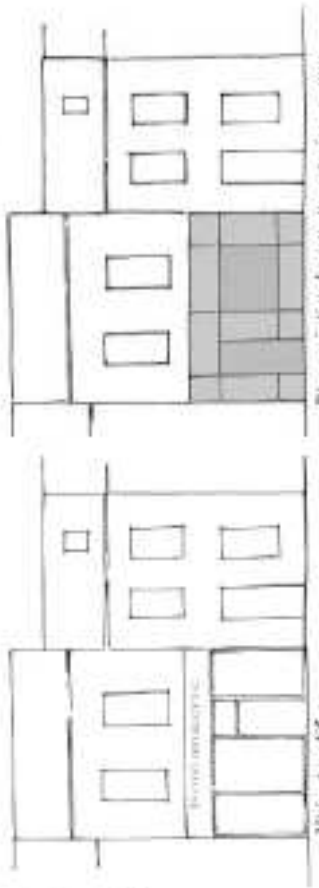
Antibes

► Recomposer une façade, s'il est impossible de garder la vitrine ancienne, qui recrée un équilibre avec les lignes de composition de la construction

Sans pour autant reconstruire un pastiche des façades traditionnelles, il est important de composer le mur qui remplacera la vitrine en équilibre avec les étages ou le reste du bâtiment.



Rouen



Réorganisation des ouvertures et mise en œuvre d'un bardage

Les matériaux et couleurs peuvent être puisés dans les références locales ou s'en éloigner complètement afin de créer une façade nouvelle, tout en veillant à conserver l'harmonie sur la rue.

réhabiliter une ou agrandir une ferme ou exploitation agricole

► Réhabiliter en respect du patrimoine

Le habitat traditionnel rural représente, par son mode d'implantation, ses proportions et couleurs, un exemple d'intégration à nature ; tous travaux entrepris ont à envisager dans un maintien de cette insertion réussie.

Il est primordial de respecter la logique initiale de composition des bâtiments agricoles : conserver l'organisation en cour carré, maintenir les murs aveugles dominant sur la rue, ...

Les pierres locales utilisées sur les murs, soussements et encadrements de baies forment un équilibre à préserver. Les façades sont à recouvrir d'un enduit à la chaux pour laisser respirer le mur. Le béton et le ciment sont à bannir de tous travaux de façade !



Wernberg (ben)



Wernberg (Benoy)



Wernberg (Benoy)

Les changements de menuiseries sont à réaliser en préférant le bois (qui s'adapte mieux à la pierre) et en respectant le dessin d'origine de ses ouvertures (pas de modifications de proportions de baies, maintien des petits bois du vitrage).

Les espaces extérieurs, souvent viables depuis le domaine public, sont à gérer en harmonie avec les édifices pour maintenir une ambiance rurale. Il est important, par exemple, de maintenir la végétation remarquable, tel que : les bosquets, les haies, les alignements d'arbres, les vergers, les arbres isolés.

Par contre, il n'est pas pertinent d'empêcher la circulation de l'air ; il vaut mieux équilibrer par des plantations le végétal et le minéral (peu ou pas pour limiter l'emprise de la circulation par exemple).



Wernberg (Benoy)

Les clôtures et portails font partie intégrante de la propriété. Traités en cohérence avec la construction principale (pas de grillages soudés, de plaques béton, de barrières PVC), ils participent à l'harmonie et à la qualité du lieu.

► Étendre ou transformer en alliant préservation de l'ancien et modes d'habiter actuels.



Wiems-Ströy



(59)



Cilshaus



(59)

Il est toujours préférable d'investir un bâtiment existant inoccupé plutôt que de construire une extension neuve. Cela permet de trouver une affectation à des locaux vacants et par là même de leur donner une seconde vie.

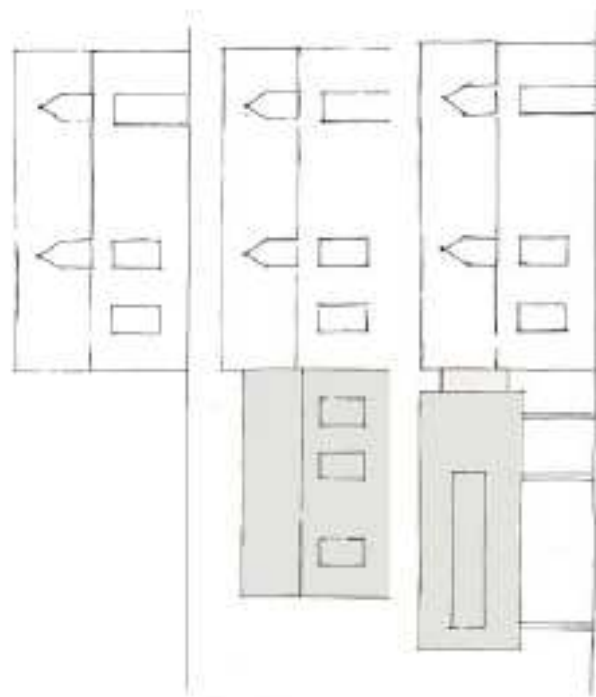
Quand une extension s'avère nécessaire, deux options sont possibles :

- Continuer dans les logiques des constructions traditionnelles (plan en L ou en carré, pentes de toiture identiques, volumes des nouvelles constructions de tailles différentes au bâtiment principal).

L'utilisation de matériaux étrangers au patrimoine traditionnel reste néanmoins envisageable (bois, métal, verre, ...); ils peuvent être laissés apparents pour marquer la différence entre les volumes (le bois notamment) ou être recouverts d'un enduit reprenant la finition du bâti traditionnel (la maçonnerie par exemple).

- Opter pour des volumes, formes, matériaux et couleurs radicalement différents de l'édifice d'origine en se lançant dans un projet d'architecture contemporaine.

Ce choix implique, plus encore que le premier (même si la plus-value de l'intervention d'un architecte est toujours indéniable), l'investissement d'un professionnel architecte. Celui-ci prendra en compte les gabarits des constructions traditionnelles pour proposer un bâtiment aux lignes nouvelles qui souligneront, valon serait même l'arc la toiture traditionnelle tout en répondant au confort intérieur recherché.



petit patrimoine

réhabiliter le

► Conserver et protéger les éléments du petit patrimoine qui font la spécificité du territoire (pigeonnier, puits, four, oratoire ...)

Le patrimoine est la mémoire de tous : ces petites constructions, qui appartiennent au passé, présentent un intérêt architectural, historique ou identitaire. Leur préservation est le seul moyen de transmettre les savoir-faire et les pratiques, souvent anciennes, du territoire.



Wissart



Audoubertin



Terdington



Zardegben

Les pigeonniers, isolés ou attachés aux bâtiments de la ferme (c'est-à-dire « l'œuvre »), les chapelles, les oratoires, les niches, les lavoirs, les puits, ... sont autant de petits édifices pour lesquels l'usage tend à se perdre aujourd'hui. Leur maintien est pourtant primordial pour l'identité de La Terre des 2 Caps.

Il est important de s'attacher à préserver les formes, matériaux et couleurs traditionnels de ces constructions pour tous travaux de restauration.

L'aménagement des abords du petit patrimoine est tout aussi important : il participe à valoriser l'édifice en lui-même.



Maquiré, maréage



Wissart, oratoire d'Hortès



Wissart, vierge à l'oratoire



Audoubertin, porte de douanier

La Terre des 2 Caps

PRÉCONISATIONS
pour les constructions neuves

Un territoire, des paysages, des architectures

La Terre des 2 Caps

respecter le passé et construire (pour) l'avenir...

Le logement individuel reste aujourd'hui le rêve de la majorité des Français.

Malgré sur ce territoire aux paysages riches, complexes et attractifs, il n'est plus possible de laisser se développer l'habitat pavillonnaire le long des voies d'accès aux communes ou dans des lotissements isolés déconcentrés des bourgs existants.

Cet habitat récent est grand consommateur d'un foncier précieux et rare, souvent soustrait aux terres agricoles et aux espaces naturels. Il ignore de surcroît les caractéristiques locales, par la médiocrité de son insertion et de sa qualité architecturale et paysagère. Il a, par conséquent, un impact négatif sur le paysage; il est aussi source de coûts importants à supporter autant par les collectivités (longs réseaux à créer) que par les habitants (éloignement des centres bourgs, donc déplacements importants en voiture, entretien d'une grande parcelle...).

Il est urgent de limiter l'étalement urbain et de préserver, par les nouvelles constructions, l'identité du territoire, sans toutefois tomber dans un passéisme sclérosant!

Le paysage est notamment un des socles du tourisme sur ce territoire. Pour qu'il soit toujours un cadre de vie agréable pour ses habitants, de nouvelles formes urbaines, un peu plus compactes, ouvertes à des familles d'âges, de tailles et de revenus divers, respectueuses du paysage et du bâti existant et surtout fortement plus vivables (par la qualité des espaces publics et des connexions au reste de la commune), sont à inventer, à réinventer même.

Le désir légitime de logements individuels révèle la recherche de calme, de nature, d'identité, mais aussi de sécurité. Il nous faut donc mais le concilier avec un développement raisonné du territoire, en optant pour des logements répondant d'une autre manière à ces besoins.

Wissant...



Saint-Ingvert...



Bazinghen...



Les préconisations pour la construction neuve se décomposent en fonction des différentes **insertions** à prendre en compte, quel que soit le projet :

- dans le paysage,

il s'agit du recat le plus important que l'on puisse prendre par rapport à sa parcelle;

- dans la commune et le quartier,

il s'agit de l'environnement proche de la parcelle;

- sur la parcelle.

il s'agit de prendre en compte ses caractéristiques afin d'alimenter le projet de construction

Sur le territoire de La Terre des 2 Caps, l'habitat a longtemps été lié à une activité humaine (maison de pêcheur, exploitation agricole, ...). Mais l'évolution des métiers a conduit à une diminution sensible des constructions qui a entraîné auparavant à la fois le logement et les locaux nécessaires à l'activité professionnelle.

Ainsi, les constructions actuelles ne remplissent plus, en très grande majorité, que la fonction d'habitat (principal ou secondaire).

Les préconisations qui suivent s'inspirent bien sûr des références traditionnelles du territoire pour ce qui concerne par exemple l'implantation, la volumétrie, ... Ces recommandations proposent également d'adapter la construction projetée dans son environnement proche – bâti ou naturel.

Elles insistent enfin sur la **nécessité de s'entourer de professionnels compétents pour réaliser un projet de qualité.**

Les bâtiments agricoles et bâtiments d'activités ne sont pas abordés dans ce guide ; la problématique de leur insertion dans le paysage, bien particulière en regard à leur volume, a déjà été abordée avec talent par le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale1 ou d'autres structures de parlementaire.

1 Guide technique utilisations agricoles et paysages des Caps et Marais d'Opales, édité par le PNR CMO et la Chambre d'Agriculture du 76 de Calais

Amblyverne...



Le sty...



...quel paysage refuse au villageois pour demain ?

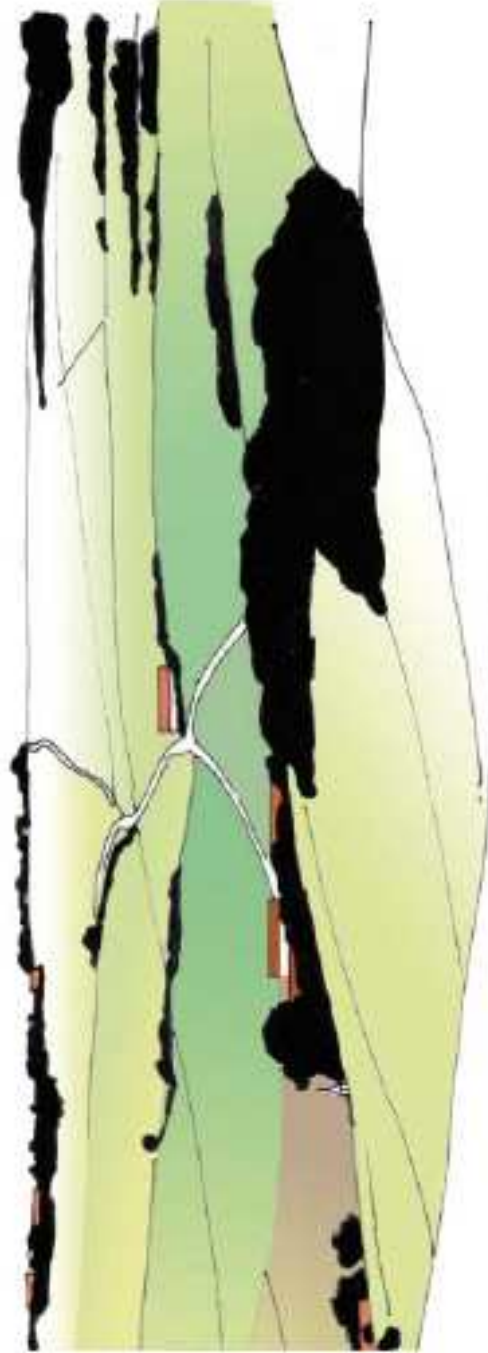
dans un paysage

s'insérer

► Respecter les proportions, matériaux et couleurs traditionnels

Le paysage fortement vallonné de La Terre des 2 Caps, parfois caché, parfois révélé, les implantations bêtes des villages et des hameaux.
Pour les constructions neuves, il est primordial de rester modeste

par rapport à ce paysage : de s'y intégrer, de le souligner avec goût en intégrant ses spécificités (patrimoine bâti et végétal déjà présents, relief existant...) plutôt que de s'y imposer avec arrogance.



D'inspirées des lignes dominantes du paysage favorise l'insertion des constructions. Le respect du bocage' qui structure le territoire au moyen des linéaires de haies, permet d'établir des liaisons entre l'espace construit et les cultures.

Il joue de surcroît un rôle écologique essentiel comme refuge pour la faune, moyen de lutte contre l'érosion et les inondations, brise-vent...

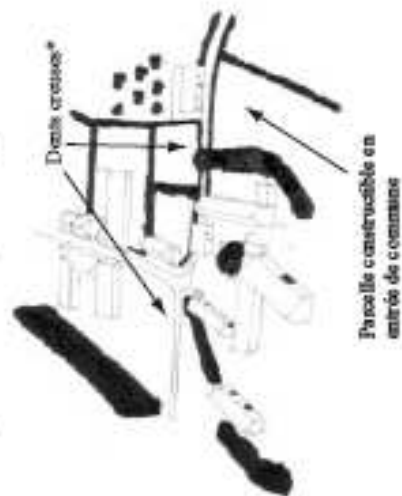


1 d'après le paysage du Bocage en Cape et Marais d'Orléans-44104 par le PNR CMAO, 2002.

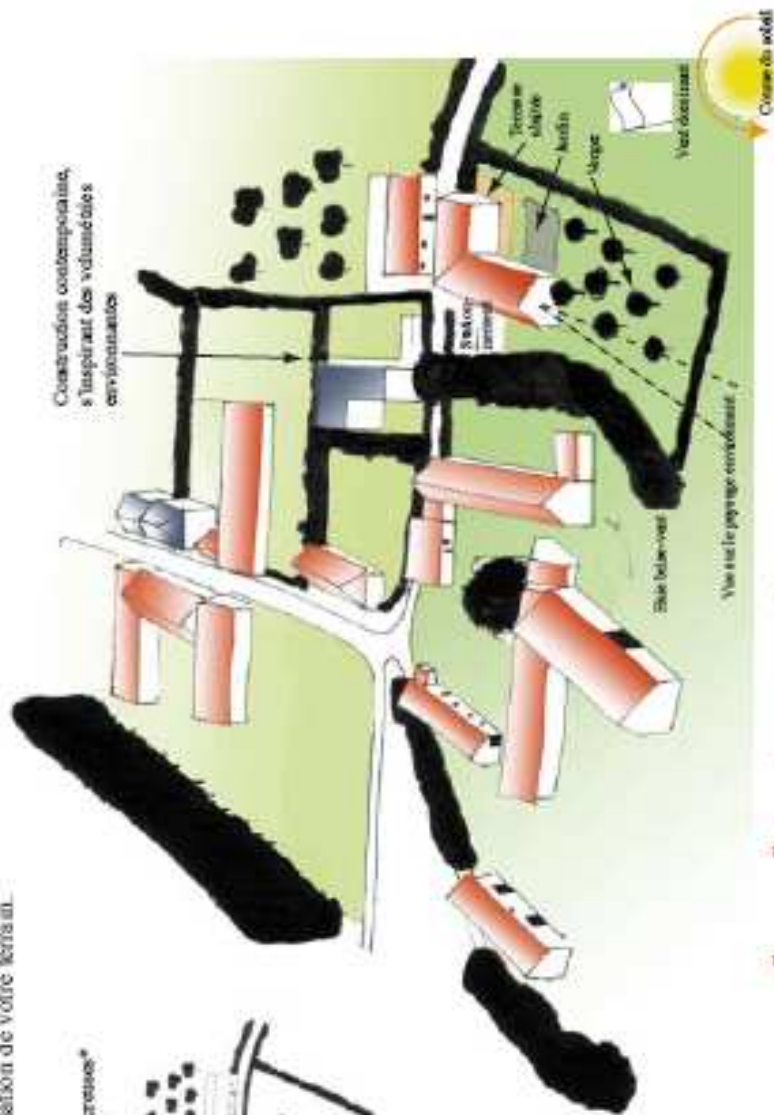
► Avoir un projet d'ensemble

Un projet de construction ne consiste pas à « poser » sur une parcelle une maison choisie dans un catalogue !

Il est indispensable de commencer par discerner l'environnement dans lequel vous vous trouvez, de comprendre comment s'y insère votre parcelle pour ensuite imaginer l'organisation de votre terrain.



Cette organisation concerne l'implantation de la construction bien sûr, mais avant tout la composition des espaces : y a-t-il des perspectives, des vues intéressantes depuis la propriété ? Faut-il s'isoler de nuisances particulières ? Où est le soleil ? D'où vient le vent ?



La maison, les dépendances, le garage ou le « car-pool », les plantations, arbres, potagers, serres sont disposés sur la parcelle pour produire un ensemble harmonieux, en respect du site et en composant avec les orientations, les vents dominants.

le quartier

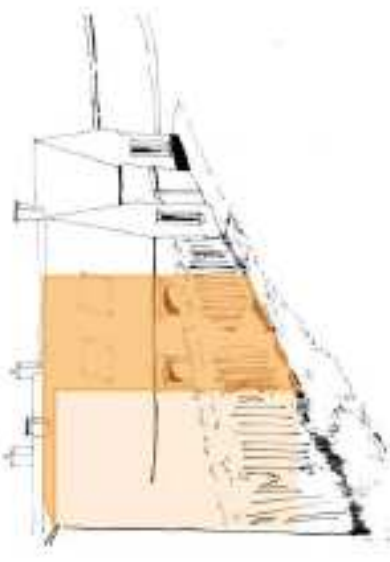
dans la commune

s'insérer

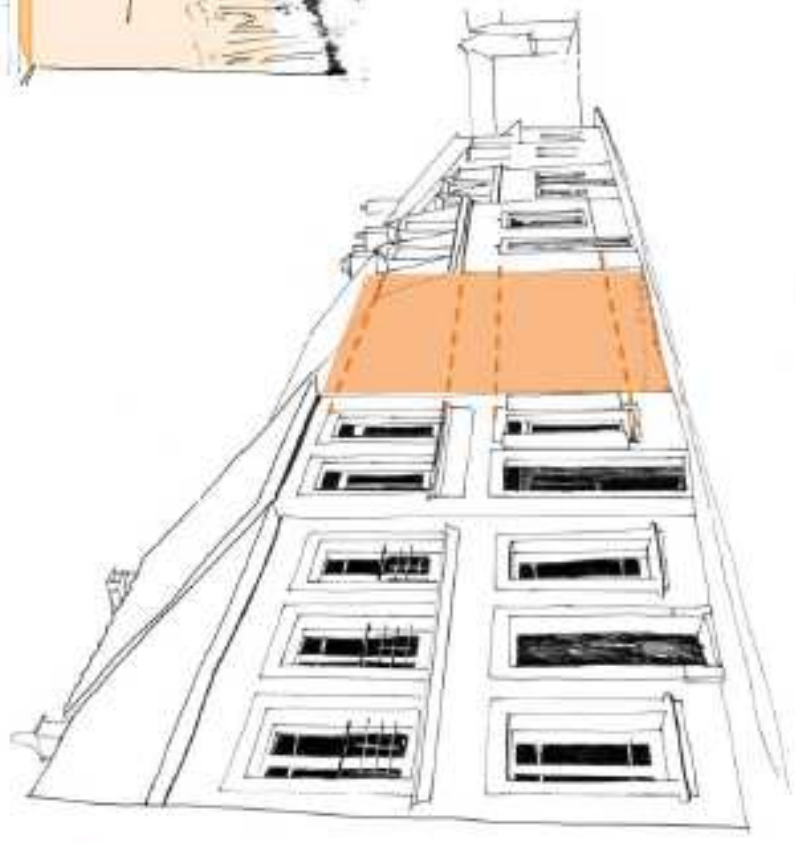
► Observer et prendre en compte les caractéristiques de l'environnement bâti

En milieu déjà urbanisé, le paysage à prendre en compte est celui de la rue ! L'observation des constructions environnantes doit permettre de dégager les lignes directrices du projet de construction : respecter l'alignement (pour la façade ou le pignon) ou s'aligner sur un des bâtiments voisins quand ceux-ci sont implantés en recul, s'inspirer des gabarits et des volumes proches, de leurs lignes de façades, du rythme de leurs ouvertures.

En milieu rural, il est fréquent que d'anciennes pâtures jouxtant des exploitations soient bâties. Ici encore l'observation des implantations traditionnelles environnantes est primordial pour définir les dispositions de la nouvelle construction. Le maintien d'éléments de patrimoine bâti et végétal présents sur la parcelle apportera une plus-value certaine au projet.



Il est important de parfois préserver quelques parcelles non bâties au cœur des villages. Ces terrains, laissés en pâtures ou taillis en espaces verts, permettent de conserver des « » au sein du bâti, de maintenir des perspectives intéressantes ou tout simplement de contribuer à l'ambiance usée du boung ou du hameau.



sur une parcelle

s'insérer

► S'implanter proche de la route et tenir compte de la géométrie de la parcelle

Le foncier est une ressource non renouvelable ! L'économiser et l'optimiser en s'implantant proche de la rue, et par là même en profitant d'un maximum de terrain à l'arrière, présentent de nombreux autres avantages : réductions des travaux pour l'aménagement des accès et des réseaux (gaz, eau, électricité), mais également gain d'intimité à l'arrière du bâtiment.

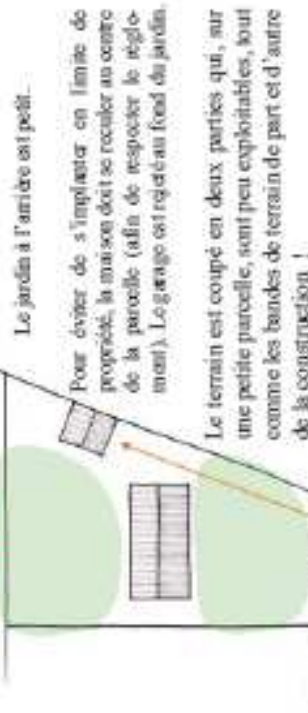
Il est toujours plus judicieux de s'implanter dans le premier tiers de la parcelle, à partir de la route.

Comment tirer partie d'une petite parcelle ?

- *écarter les moyennetés pour dégager un morceau de terrain d'un seul tenant (jardins et/ou terrasses), qu'elle à accès au jardin par un garage boisé,*
- *effleurer à remplacer le garage par un simple abri (cut-port) ou une arnese double usage (stationnement et atelier, ...)*
- *optimiser les volumes intérieurs, en évitant les espaces perdus, par exemple sous les combles, ou encore consommateurs de place comme les couloirs. Les toitures plates dites toit-terrasses, permettent de limiter au maximum ce phénomène, tout comme une distribution des pièces effleure.*

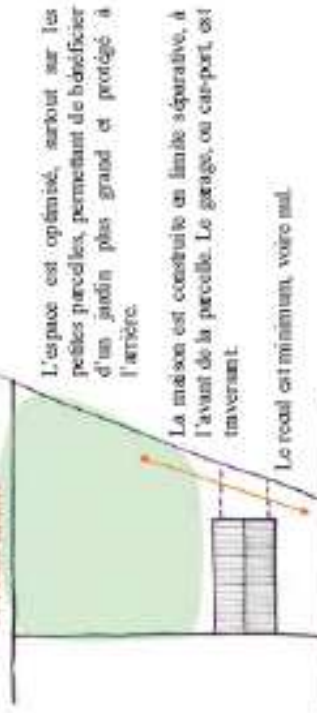
L'implantation de la maison doit aussi être issue d'une réflexion sur la configuration de la parcelle (large ou étroite, profonde ou pas, ...) : le choix d'un bâti parallèle ou perpendiculaire à la rue, la construction en moyenneté, l'organisation des accès sont autant de principes de composition du terrain qui sont tributaires de sa géométrie et de l'observation des constructions existantes.

A EVITER



RUE

A PREFERER



RUE

sur une parcelle

s'insérer

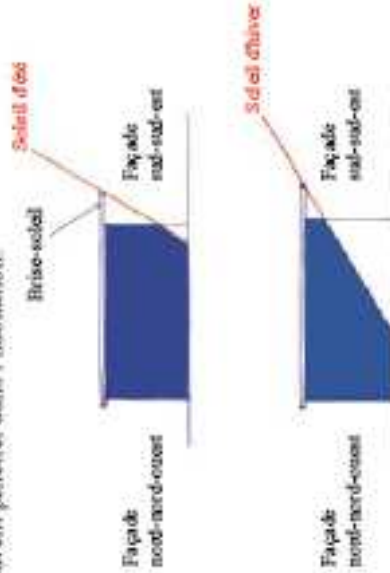
► S'implanter en exploitant le contexte climatique du site

L'orientation de la parcelle est le critère déterminant dans le choix de l'implantation de la maison.

En effet, en ces temps où la préservation de notre environnement est une nécessité évidente, profiter des énergies renouvelables (à commencer par le soleil) ou se protéger des pluies et vents dominants (qui viennent du sud-ouest) doit (re)devenir un réflexe.

Ainsi, la maison doit privilégier l'orientation ouest-sud-ouest / est-nord-est : les pièces de vie sont à disposer au sud et les chambres à l'est (pour éviter la surchauffe le soir) ; le pignon ouest, quant à lui, sera protégé de la pluie. Les façades nord seront réservées aux pièces techniques annexes.

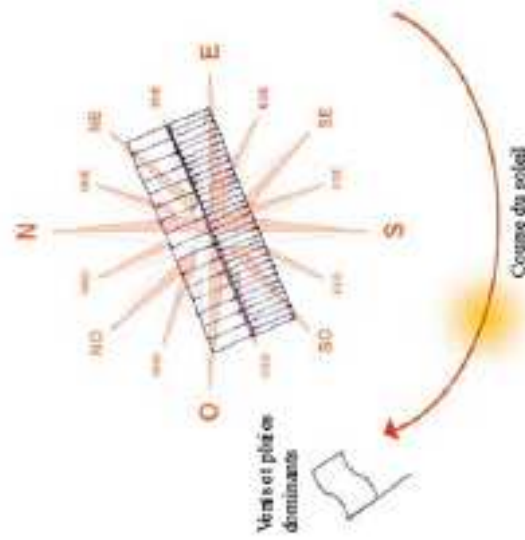
Les larges baies placées au sud peuvent être protégées par des brise-soleil* ou faire face à un arbre aux feuilles caduques : ainsi, le soleil d'été est atténué par ces dispositions et limite les surchauffes, tandis que les rayons d'hiver, plus bas sur l'horizon, peuvent pénétrer dans l'habitation.



Maximiser les économies d'énergie est, dans le contexte actuel, une nécessité !

Quelques règles simples peuvent nous permettre de faire d'importantes économies d'énergie : avoir une maison compacte, choisir une isolation performante, profiter au maximum de la lumière naturelle, utiliser les énergies renouvelables (panneaux solaires, photovoltaïques, géothermie, ...).

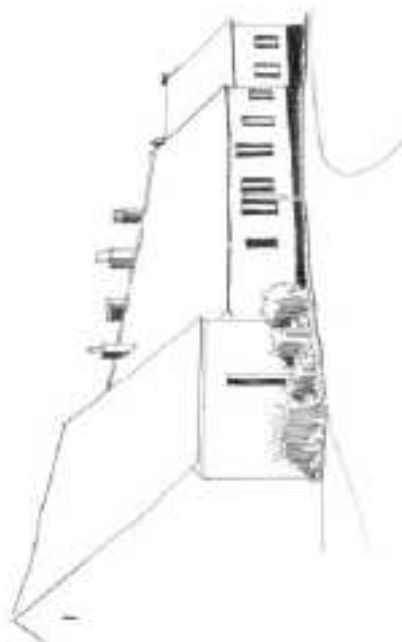
Ces principes de base peuvent avoir des effets conséquents : il faut savoir qu'avec une majorité d'ouvrages orientés au Sud, il est possible de faire jusqu'à 30% d'économie d'énergie !



► S'implanter en respectant le terrain naturel

Construire sa maison, c'est aussi tirer parti du relief de la parcelle : avec ou sans sous-sol, mettre sa maison sur butte est contraire à la logique qui a toujours conduit à bâtir des volumes bas pour se protéger du vent. Et toutes les évolutions techniques n'empêcheront pas les vents de souffler !

Il est donc primordial d'essayer d'associer sa maison au plus près du terrain naturel : pas de butte artificielle, une implantation de préférence parallèle aux courbes de niveau et où alors des volumes scindés pour suivre la pente, pas de garage en sous-sol qui nécessite des murs de soutènement coûteux, inesthétiques et qui consomment énormément d'espace dans le jardin ...



Fractionner les volumes permet de répartir les constructions dans la pente.

*Fracassements, plantations, soutènements, assoiniment...
le non-respect du terrain naturel entraîne des soucis !
Sans parler des difficultés d'intégration paysagère et des
complications sur le plan technique...*

De nombreuses parcelles sont bordées de talus et de fossés le long du domaine public. Il faut absolument les conserver, pour préserver la stabilité du sol et pour éviter de perturber les écoulements d'eaux pluviales, amenant à de fâcheuses conséquences sur la propriété ou sur les propriétés plus en aval.



Les talus sur la rue, souvent plantés, sont une des marques de l'identité du paysage de bocage, à préserver et valoriser systématiquement, ou à recréer avec les végétaux locaux, bien sûr !



Lorsque la construction est perpendiculaire aux courbes de niveau, la rupture de pente peut être mise à profit dans la conception architecturale, en encaissant l'édifice dans le talus.

sur une parcelle

s'insérer

► Privilégier les volumes et les lignes allongés, que vous fassiez le choix d'un projet proche du traditionnel ou résolument contemporain

Les pavillons qui se multiplient au sein des nouveaux quartiers d'habitations sont issus de modèles qui ne prennent aucunement en compte les caractéristiques architecturales locales. Ainsi, les maisons actuelles sont souvent des volumes aussi hauts que longs alors que l'habitat traditionnel a toujours été allongé, ce qui a facilité son inscription dans ce paysage vallonné et l'a protégé des intempéries.

Il semble urgent de renverser la tendance actuelle et de revenir aux constructions basses aux lignes dominantes horizontales.

Cette attitude permet tout autant l'émergence de nouvelles formes architecturales, contemporaines et adaptées aux modes de vie actuels, que la réinterprétation des volumes traditionnels de fermes.

Les choix constructifs, c'est à dire les techniques et matériaux employés pour la structure du bâtiment, restent assez larges : de la maçonnerie locale aux matériaux nouveaux.



Marquise



(60)

► Rester simple dans la composition des façades, le choix des matériaux et couleurs

Le bâti traditionnel environnant possède des formes, des proportions, des volumétries, des pentes, des alignements, des rythmes particuliers (développé dans la partie DIAGNOSTIC).

Pour un projet d'habitat qui cherche à rester dans l'esprit des constructions traditionnelles, le respect de ces données de composition est primordial. Il est important de s'en inspirer pour concevoir des volumes et dessiner la façade de la maison.

Bien sûr, l'organisation intérieure s'adaptera aux modes de vie de l'occupant, sans bouleverser la composition de la façade.

Pour un projet contemporain, il paraît d'autant plus indispensable de s'entourer d'un architecte : sa capacité à analyser le contexte bâti et à prendre en compte les besoins et envies des propriétaires en terme d'habitat sera la garantie d'un projet inséré dans son contexte tout en proposant un confort appréciable et propre au mode de vie des futurs occupants.

Dans ce cas, l'expression architecturale permet une grande liberté de volumes, matériaux et couleurs, qui seront en harmonie avec l'environnement local.



Audenge



(59)



Aubonne

► et surtout, éviter toute architecture prétentieuse !

La richesse d'une construction ne se mesure pas aux artifices qui y sont ajoutés : colonnes, frontons ou autres fards sont inutiles et d'une autre époque —

*Quelque soit la démarche
adoptée, il faut rester sobre !*

► Intégrer la conception des bâtiments annexes au projet



(62) Poulainier

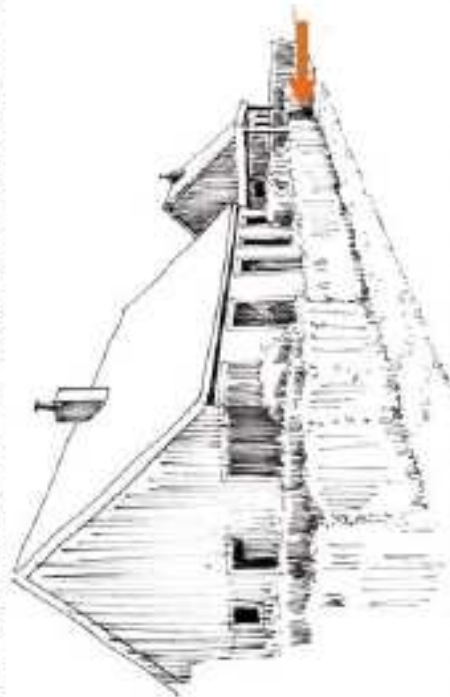


Bourqueles, garage

Les cabanes de jardin, ateliers, poulaiiers, abris, car-port, garages (voir ci-dessous), ... doivent être réfléchis en cohérence de formes et de matériaux avec le projet d'habitation.

► Prévoir le stationnement des véhicules sur la parcelle

C'est au sein de la parcelle que les voitures doivent pouvoir se stationner ; cette disposition ne doit pour autant pas remettre en cause l'alignement du bâti sur la rue. Le trottoir, comme son nom l'indique, est destiné aux piétons. Quand il est autorisé, le stationnement des véhicules ne doit pas entraver la circulation des piétons, parfois avec poussettes ou fauteuils roulants (1,30 m libre minimum).



Le car-port inséré sur la parcelle, ici à l'alignement de la rue, permet l'économie d'un garage.



Un garage inséré dans l'édifice doit trouver sa place dans la composition de la façade.

► Concevoir un jardin cohérent avec le paysage et les bâtiments existants

Pour réaliser un jardin en harmonie avec son environnement, il paraît évident de s'approprier d'abord, les caractéristiques du paysage dans le quel il se trouve : centre village, bocage, champs ouverts... Le paysage environnant peut participer à la composition du jardin au moyen des vues et perspectives. La mise en scène du bâtiment peut également être un axe du projet d'aménagement.



Audinghen



(61)



Aurli-Joueuse



(62)



(63)



Lors de la composition du jardin sont déterminés la variété des espèces et des ambiances, les circulatoires et lieux de halte... La forme de la parcelle reste déterminante pour le dessin du jardin. Il faut savoir tirer profit des espaces à première vue contraignants (parcelles de petite taille ou tout en longueur).

► Soigner les limites du terrain : les haies et les plantations



Audoubert

En vue de clore une parcelle, les haies vives* d'essences locales sont à privilégier (palette végétale en double page suivante). Elles sont le lieu d'hébergement de la biodiversité (insectes, oiseaux ...). Les haies de conifères, et particulièrement de thuyas, sont à bannir. Ils acidifient le sol et repoussent la faune tant nécessaire au jardin. Leur croissance est tellement rapide, qu'elles en deviennent vite encombrantes et contraignantes à l'entretien.

Une haie n'a pas besoin d'être très haute pour marquer la limite par cellulaire. Moins grande sera sa hauteur, plus la parcelle paraîtra étendue, car le paysage environnant lui donnera de la profondeur. Si, malgré la présence d'une haie, une clôture s'avère nécessaire, il est préférable d'implanter cette dernière en arrière de la haie, afin de n'être pas visible depuis la rue.

Les pieds de murs peuvent être fleuris, en ville comme à la campagne (avec l'accord de la mairie s'il s'agit du domaine public). Ils participent à la composition d'une image accueillante et soignée pour la commune.

Entre la parcelle et la route, préférer les bordures enherbées et plantées aux bordures minérales (marches de trottoir, enrobé) pour favoriser l'infiltration des eaux de ruissellement. Une seule ligne de pavés résistante, un fossé conservé, peuvent suffire à marquer une délimitation.

Les pieds de mur, ainsi que l'espace de recul par rapport à la rue, offrent l'opportunité de mettre en valeur la construction par la plantation de plantes vivaces ou annuelles, et d'arbustes bas.



Mézière



Mézière



Wisaut

► Soigner les limites du terrain : clôtures, barrières et portails



Marquise

Les clôtures ont un rôle primordial dans l'image d'une propriété : leur nature (minérale, végétale) et leur taille ne doivent pas être choisies en fonction seulement des besoins de protection, de délimitation, inhérents à l'habitation. Ces clôtures sont à déterminer en fonction des caractéristiques environnementales (présence de haies qui séparent les parcelles, points de vues à préserver,...) afin de paraître naturelles dans leur contexte.

Ainsi les clôtures en mailles soudées rigides sont à bannir, tout comme les barrières et les portails en PVC et lisse béton, de type ranch, ou encore les piliers de portail en fausses pierres. Les barrières et portails pourront s'inspirer des modèles traditionnels, à claire-voie*, récurrents sur le territoire (voir dans le diagnostic). Pour leur réalisation, l'emploi du bois brut ou peint (blanc, bleu,...), est à privilégier ou décliné en matériaux synthétiques.

Les grillages à mailles souples soutenus par de simples piquets de bois ou d'acier, comme ceux que l'on retrouve autour des pâtures, peuvent être suffisants pour clôturer une parcelle.

Les murs et murets sur rue doivent être conçus (gabarits, matériaux, couleurs) de manière à établir une continuité avec les parcelles voisines tout en s'harmonisant avec la construction principale. Il convient de privilégier la simplicité (et d'éviter les éléments de décor trop ostentatoires : lances, amphores, briques flammées,...).

En ville, les murs surmontés de grilles et/ou de haies (murs bahuts*) peuvent être repris lorsqu'ils existent déjà dans la rue. Quand la maison est implantée en retrait malgré l'alignement des bâtiments voisins, il est parfois nécessaire de rétablir cette disposition au moyen d'un mur haut ou d'une haie.

Les murs et murets peuvent être doublés ou surmontés de haies d'arbustes, voire de plantes grimpantes (cf lierre). Les entrées de garage méritent une attention tout aussi importante que les autres accès de la parcelle.



Audinghen

De larges mailles carrées, type grillage à mouton, permettent de conserver une bonne transparence tout en conduisant des plantes grimpantes.



[62]

Les clôtures en lattes de châtaigner s'adaptent aussi bien à des situations littorales que rurales.



Audinghen



Wissant

PALETTE VÉGÉTALE DES ESSENCES LOCALES

Il est préférable que les haies et les plantations puisent dans la liste des végétaux poussant naturellement sur les sols et sous le climat de la région. Il est possible de profiter de conseils pour la mise en œuvre et l'entretien des haies, et plus largement des jardins, auprès d'un technicien du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale. Il est également envisageable de bénéficier de tarifs préférentiels à l'occasion de commandes groupées de végétaux (Opération Plantons le Décor, renseignements auprès de la Maison du Parc).

► Paysages littoraux et arrière littoraux

Arbres	Arbustes
Aune glutineuse,	Ajonc d'Europe*,
Bouleau verticillé,	Argousier,
Bouleau pubescent,	Bourdaïne,
Érable sycomore,	Cornouiller sanguin,
Frêne commun,	Églantier,
Hêtre,	Genêt à bracte*,
Peuplier tremblé,	Houx*,
Peuplier grisard,	Lythrum,
Sauze blanche,	Osier de Hollande,

► Arc urbain et bassin carrier de Marquise

Arbres	Arbustes
Aune glutineuse,	Coronilla sanguin,
Bouleau pubescent,	Églantier,
Bouleau verticillé,	Fumet d'Europe,
Chêne pédonculé,	Houx,
Chêne sessile,	Merisier purgatif,
Chêne,	Noisetier,
Érable sycomore,	Prunellier,
Érable champêtre,	Sauze maraîche,
Frêne commun,	Troène d'Europe,
Merisier,	Vernis maraîche,
Tilleul à petites feuilles	Vernis ébène

► Monts et vallons bocagers

Arbres	Arbustes
Aune glutineuse,	Bruyère*
Chêne pédonculé,	Comouiller mâle,
Chêne sessile,	Coronilla sanguin,
Érable champêtre,	Églantier,
Frêne commun,	Fumet d'Europe,
Hêtre,	Houx,
Merisier,	Lierre*,
Noyer commun,	Merisier purgatif,
Sauze blanche,	Noisetier,
Sauze des osiers	Prunellier,
Tilleul à grandes et petites feuilles	Vernis maraîche,

Il est important de préserver les espèces existantes, car leur plantation n'est toujours pas autorisée en raison de leur incompatibilité au feu brachésien !



Marquise



Marquise



Marquise

PALETTE VÉGÉTALE DES ESSENCES ORNEMENTALES

L'emploi d'essences locales n'exclut pas pour autant l'introduction d'essences ornementales au sein des jardins, ou dans la composition des haies et bordures, proposant une plus large palette chromatique (voir liste ci-dessous). Attention toutefois à l'introduction de conifères, acidifiant le sol et facilement envahissants, dont les silhouettes ne sont pas familières des paysages de la Terre des 2 Caps. Leur préférence des végétaux aux ports souples, dont la floraison et les couleurs automnales s'harmonisent mieux avec les façades chétives du territoire.



Wissah - Roses blanches

Arbustes

- Bruyère,
- Camélia,
- Céanothe,
- Ciste,
- Cornouiller,
- Cytise,
- Elaeagnus,
- Groseille,
- Hortensias,
- Lavandère,
- Lila,
- Laurier tin,
- Potentille,
- Véronique arborescente,
- Viorne,
- Rhododendron,
- Rosier,
- Ronce,
- Sorbingat...

+ large choix de
graminées et de
plantes vivaces.

Plantes grimpantes

- Clématite,
- Chevrefeuille,
- Glycine,
- Hortensia grimpant,
- Houblon,
- Jasmin d'hiver,
- Vigne vierge...



Marpais



Audoubert



Wissah - Roses blanches



Les graminées s'adaptent facilement aux sols pauvres, s'accroissent bien avec les paysages dunaires et avec les sols salins et avec le sol littoral.

SOLUTIONS TECHNIQUES POUR LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Ce peut contribuer à réduire les besoins énergétiques et à créer une sensation de bien-être dans les locaux, avec des températures de surface agréables, une humidité contrôlée et un éclairage naturel abondant, par une combinaison adéquate de choix architecturaux.

Comme cela est précisé dans l'ouvrage, les formes compactes limitent les pertes de

chaleur, l'orientation vers le sud permet de profiter au soleil d'hiver. Des espaces tampons (garage, véranda, odjil) vers le nord protègent du froid. Une bonne isolation, une forte inertie thermique, l'utilisation de systèmes isolants complets et qui servent aussi capteurs, diminuent la consommation d'énergie en restant compatible avec la fraîcheur de l'habitat en été.

► Le choix des matériaux

Dans le domaine de la maçonnerie, de nouveaux produits, sains et performants, se développent (parpaing écologique, brique à alvéoles multiples (monomur) ou de terre crue...

Ces matériaux denses (béton, pierre, brique pleine, terre crue, etc.) favorisent l'inertie du mur (capacité à stocker de la chaleur dans ses murs, ses planchers, etc), notion essentielle dans l'acte de construire.

Plus les murs sont épais, plus l'inertie est forte, plus le logement se réchauffe et se refroidit lentement. Une forte inertie est un atout pour le confort d'été de jour, en l'absence de climatisation : elle amortit les pics de surchauffe. Une bonne ventilation la nuit devra permettre d'évacuer la chaleur accumulée pendant la journée.

En France, la plupart des logements sont isolés par l'intérieur, ce qui empêche de profiter de l'inertie des murs. L'isolation thermique répartie dans le mur ou par l'extérieur sont donc à préférer car elle est efficace à la fois en été et en hiver (effet d'inertie et diminution des dépendances thermiques).

Des isolants sains, écologiques et performants sont aujourd'hui propo-

sés sur le marché pour isoler murs et toitures : laine de bois, de chanvre, ouate de cellulose, ...

L'isolation de la toiture est primordiale, les déperditions thermiques y sont terribles ! Pour les toitures plates ou à faible pente, la végétalisation est une solution avantageuse pour améliorer encore l'isolation de la maison.

Pour les enduits de façade, la chaux, employée depuis des siècles, reste, pour des mises en œuvre à la fois traditionnelles et innovantes, un matériau sain et performant.

Le bois est un matériau durable par excellence tant par le caractère naturel et renouvelable de ses ressources que par ses qualités propres. En effet, la construction bois est peu énergivore à construire, à entretenir, peu polluante, à faibles nuisances, facilement intégrable, recyclable en fin de vie. Il est cependant nécessaire d'être vigilant au traitement qu'il reçoit : lui aussi doit respecter l'environnement !



Veillez aussi à un chauffage propre, qui passe par le tri sélectif des déchets, qui cherche à réduire les nuisances sonores, les risques pour la santé des voisins et les pollutions du sol, de sous-sol et de l'air.

L'architecture saine

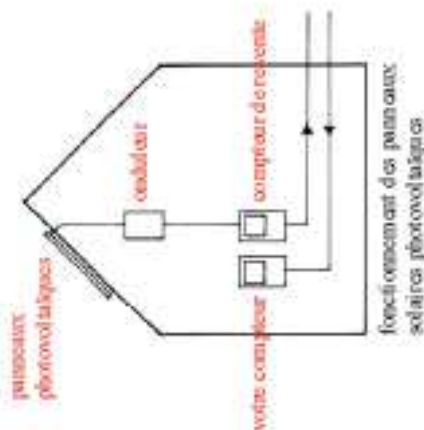
SOLUTIONS TECHNIQUES POUR LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

► Les équipements pour la maison

Les panneaux solaires

C'est une énergie renouvelable, produite à partir de la conversion du rayonnement solaire. C'est également une source d'énergie intermittente (pas d'énergie solaire la nuit). L'énergie solaire, peut être convertie en chaleur ou en électricité. On distingue deux moyens principaux de convertir l'énergie solaire :

- Conversion en électricité : énergie solaire photovoltaïque.
 - Conversion en chaleur : énergie solaire thermique.
- Les panneaux solaires sont à insérer avec soin sur le bâtiment, afin d'assurer une harmonie des lignes de la construction.

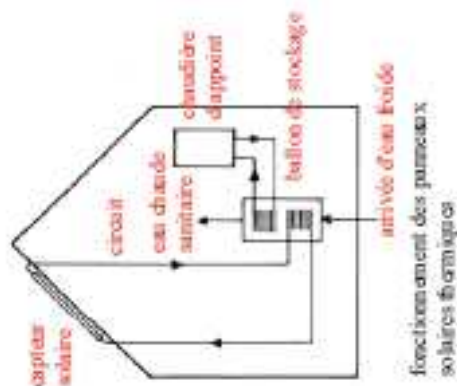


Énergie solaire thermique :

Désigne l'énergie récupérée sous forme de chaleur à partir de la lumière du soleil.
L'énergie solaire thermique peut être utilisée de façon passive ou active :

On parle de solaire thermique passif pour les installations permettant de chauffer directement un bâtiment par ses surfaces vitrées (effet de serre) et/ou l'accumulation de chaleur sur des murs exposés au rayonnement solaire.

Le solaire thermique actif consiste à récupérer la chaleur du soleil dans des panneaux solaires ou capteurs solaires thermiques dans lesquels circule un fluide caloporteur. Ce fluide chauffé dans les panneaux solaires peut stocker sa chaleur dans un ballon à accumulation qui alimente ensuite un circuit de chauffage.



fonctionnement des panneaux solaires thermiques



Roof equn - panneaux photovoltaïques

SOLUTIONS TECHNIQUES POUR LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

La géothermie est l'exploitation de la chaleur contenue dans la croûte terrestre et dans les couches superficielles de la terre.

Il faut distinguer les deux formes principales de géothermie :

- La géothermie de surface.
- La géothermie profonde.

La *géothermie de surface* est exploitée en récupérant de la chaleur en hiver et de la fraîcheur en été dans la couche superficielle du sol. Cette énergie est exploitée pour des besoins individuels (maison) en utilisant l'inertie thermique du sol. En effet, à une certaine profondeur, la température du sol subit peu de variations et constitue une réserve thermique inépuisable grâce aux apports permanents du soleil et de la pluie.

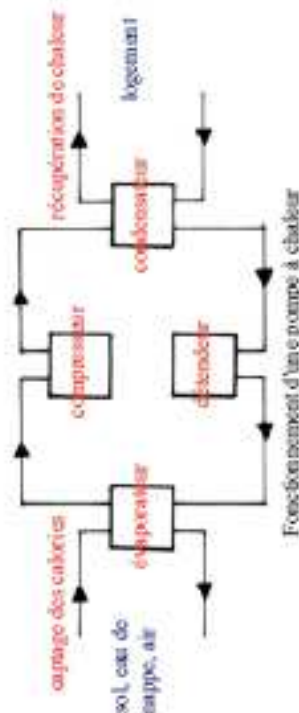
On utilise la géothermie de surface avec une pompe à chaleur qui permettra de récupérer chauffer ou de refroidir la maison. Elle nécessite d'utiliser une surface de sol libre (terrain) pour y enfouir un capteur extérieur enterré à 60 cm environ de profondeur sur une surface proportionnelle à la quantité d'énergie à récupérer.

La *géothermie profonde* consiste à capter la chaleur de la croûte terrestre pour produire du chauffage (pour des températures inférieures à 90°) ou de l'électricité (pour des températures entre 90 et 150°). On l'exploite en récupérant l'eau circulant dans des couches géologiques. Cette eau est captée sous forme liquide ou de vapeur pour produire du chauffage et/ou de l'électricité.

C'est une énergie qui se transporte difficilement, elle doit donc être utilisée sur place. Les investissements pour pomper l'eau chaude et/ou injecter de l'eau peuvent parfois être importants.

Les pompes à chaleur

Une pompe à chaleur ou PAC est un dispositif thermodynamique qui prélève la chaleur présente dans un milieu (par exemple l'air, l'eau, la terre) pour la transférer vers un autre (par exemple dans un logement pour le chauffer).



Une pompe à chaleur peut fonctionner uniquement dans un sens pour produire du froid (climatiseur froid seul) ou du chaud (pompe à chaleur solaire) ou bien dans les deux sens (pompe à chaleur réversible). Une pompe à chaleur réversible produira du frais en été et de la chaleur en hiver.

On distingue 3 types principaux de pompe à chaleur :

Pompe à chaleur air/air : la chaleur est prélevée sur l'air extérieur et est transférée directement à l'air du local à chauffer ou refroidir.

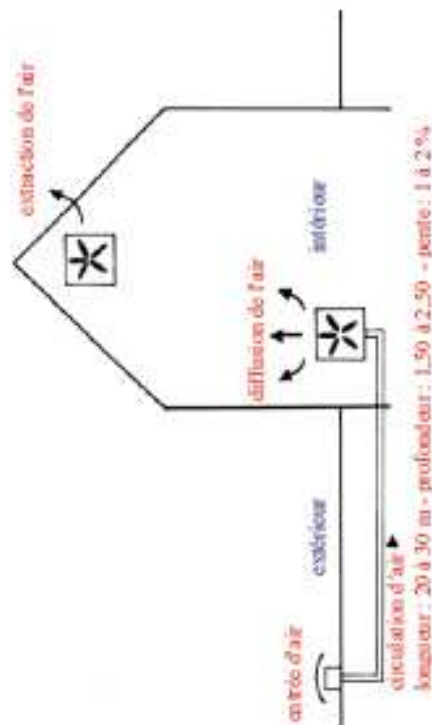
Pompe à chaleur air/eau : la chaleur est prélevée sur l'air et est transférée à un circuit d'eau qui alimentera un plancher et/ou plafond chauffant et/ou rafraîchissant, des radiateurs ventilo-convecteurs ou aérothermes.

Pompe à chaleur eau/eau : le système prélève la chaleur dans un circuit d'eau en contact avec un élément qui lui fournira la chaleur (terre, nappe phréatique) pour la transférer à un autre circuit d'eau comme ci-dessus. C'est le système généralement adopté pour la géothermie.

SOLUTIONS TECHNIQUES POUR LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Le puits canadien (ou puits provençal)

Ce système, encore assez peu répandu, peut réduire la température de 5 à 8°C d'une maison les jours de canicule pour une consommation électrique dérisoire. Il diminue également la consommation de chauffage l'hiver ...



Le puits canadien consiste à faire passer, avant qu'il ne pénètre dans la maison, une partie de l'air neuf de renouvellement par des tuyaux enterrés dans le sol, à une profondeur de l'ordre de 1 à 2 mètres.

En hiver, le sol à cette profondeur est plus chaud que la température extérieure: l'air froid est donc préchauffé lors de son passage dans les tuyaux.

Avec ce système, l'air aspiré par la VMC ne sera pas prélevé directement de l'extérieur (via les bouches d'aération des fenêtres), d'où une économie de chauffage.

En été, le sol est à l'inverse plus froid que la température extérieure: ce "puits" astucieux va donc utiliser la fraîcheur relative du sol pour tempérer l'air entrant dans le logement.

Aides et crédit d'impôt

De nombreux partenaires publics (Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais, Conseil Général du Pas-de-Calais, communes, Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat...) proposent des aides aux particuliers portant par exemple sur la pose et l'installation d'équipements pour développer les énergies renouvelables. L'acquisition de ces équipements pour l'habitation principale peut également faire l'objet d'un crédit d'impôt, sous certaines conditions.

Le Parc Naturel Régional dispose d'un Espace Info Energie à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche et vous renseigner sur les aides possibles.
Tel : 03 21 87 86 31.

SOLUTIONS TECHNIQUES POUR LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

► Les aménagements extérieurs

La gestion différenciée

La gestion différenciée est une façon de gérer les espaces verts qui consiste à ne pas appliquer à tous les espaces la même intensité ni la même nature de soins. Elle peut s'appliquer à tous types d'espaces, des jardins publics aux abords de route, des jardins de particuliers aux espaces en friche...

La gestion différenciée vise, notamment, un usage plus raisonné des désherbants et autre produits phytosanitaires, afin de limiter la pollution. Elle doit permettre un entretien des espaces respectueux de la biodiversité, ainsi qu'une meilleure gestion des ressources naturelles.

Quelques « techniques » de gestion différenciée :

- *Choisir des espèces adaptées à la pluviosité locale et à la nature du sol, afin de limiter l'arrosage,*
- *Conservier une prairie, qui sera fauchée tardivement, pour les espèces peu fréquentes,*
- *Opter pour la taille douce des arbres et arbustes, qui consiste à ne pas imposer de forme particulière aux arbres, en évitant une taille trop radicale, traumatisante, qui blesserait le végétal et l'exposerait à des risques de maladies...*

La création d'une mare

L'eau de pluie (des gouttières et de ruissellement du terrain) peut être récupérée au sein d'une mare située au point bas de la parcelle. En plus de constituer un bassin de rétention, elle offrira un refuge pour la faune et la flore, essentiel pour la biodiversité du territoire. Des conseils pour le creusement ou la restauration des mares peuvent être obtenus auprès d'un technicien du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.



Maraingiens-Rouine

► Les aménagements extérieurs (suite)

La récupération des eaux pluviales de toiture

En France, la consommation annuelle d'eau potable est en moyenne de 55 mètres cubes par an et par habitant. Un tiers de cette consommation concerne les réservoirs des toilettes. Par ailleurs, une grande quantité d'eau est utilisée chaque année pour laver la voiture, arroser le jardin, etc.

Alors que les ressources ne cessent de diminuer, nos consommations continuent d'augmenter chaque année. La récupération des eaux pluviales devient alors une alternative économique et environnementale à nos habitudes de consommation.

Utiliser de l'eau de pluie pour alimenter les toilettes ainsi que pour les autres usages non sanitaires permet une économie substantielle. L'eau de pluie est également de meilleure qualité pour les plantes car elle est douce et non calcaire. La récupération des eaux de pluie présente donc à la fois un avantage économique et environnemental.

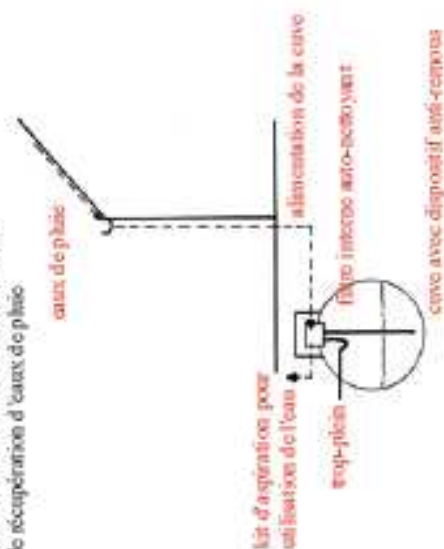
L'eau de pluie peut être collectée au niveau de la toiture. Elle est acheminée via les gouttières jusqu'à une cuve de stockage.

Pour les installations les plus simples, l'eau est ensuite disponible directement en sortie de cuve grâce à des robinets. Ce type d'installation ne permettra que de fournir les besoins en eau nécessaires à l'arrosage du jardin ou encore pour le lavage de la voiture.

Pour les systèmes plus perfectionnés permettant l'alimentation de l'habitat (toilettes, lave linge, etc.) donc de faire davantage d'économies, il s'agira d'installer une cuve de plus grand volume, enterrée dans la plupart des cas. L'eau est acheminée depuis la cuve jusqu'à l'habitation grâce à une pompe spécifique qui permettra d'alimenter les réservoirs des toilettes, la machine à laver, etc.

Il est nécessaire de faire appel à des professionnels afin de bien prendre en compte l'ensemble des contraintes nécessaires au bon fonctionnement de l'installation de récupération d'eau de pluie.

Fonctionnement d'une cuve enterrée de récupération d'eaux de pluie



Il est important de privilégier les économies d'eau, pour ne pas pénaliser les générations futures.

Lors de la conception de votre jardin, pensez à ne pas imperméabiliser inutilement certaines surfaces (stationnements et allées), à intégrer un système de récupération des eaux de pluie, utiliser pour certains usages quotidiens comme l'arrosage des plantes intérieures et extérieures.

La nouvelle loi sur l'eau du 30 Juin 2006 (articles 48 et 49) permet aux propriétaires ayant peu des dispositions pour limiter le débouement des eaux pluviales dans le réseau de bénéficiaires d'un abonnement ou d'un crédit d'impôt !

Renseignements auprès du Point Info Energie du Pas.

LES GUIDES EXISTANTS

Ouvrages :

- A. PERET « la Terre des deux caps et l'arrière pays », mémoires en images, éditions Alan Sutton, 2001, 128p
- A. PERET « le pays de Marquises », mémoires en images, éditions Alan Sutton, 1998, 128p
- M. HERBERT et al. « Métallurgie en Boulonnais, 1810-2003 », éditions AMA, juillet 2003, 297p

Publications :

- Architecture et traditions du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale : Punch Editions (35 euros)
- Nature en Caps et Marais d'Opale : Punch Editions (14,90 euros)
- Planter des haies champêtres
Ecologie, usages et traditions.
En vente 13 euros dans les maisons du Parc et auprès de l'association Haies Vives 110 rue Louis Blériot - Lambersart (+ 3 euros de port)

Guides techniques du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale :

- le bocage
- le patrimoine rural bâti
- bâtiments agricoles et paysages
- la lutte contre l'érosion des sols
- la charte signalétique de l'affichage publicitaire
- les mares

- Guide d'orientations pour la restauration du patrimoine bâti dans le Nord-Pas de Calais
Campagnes Vivantes et CAPEB
- Trucs et astuces pour réussir un projet de restauration du patrimoine bâti dans le Nord Pas de Calais
Campagnes Vivantes et Maisons Paysannes de France

Opérations :

- "Reconquête des paysages ruraux" (à l'attention principalement des agriculteurs)
organisée par le Parc naturel régional
Maison du Parc naturel régional
tél. 03 21 87 90 90
- "Plantons le décor"
Chaque année, le Parc naturel régional organise une commande groupée d'arbres et d'arbustes d'essences locales permettant de bénéficier de tarifs intéressants et detechniques gratuits sur l'aménagement de votre jardin.
Maison du Parc naturel régional
Tél. 03 21 87 90 90

GLOSSAIRE

- Alignement** (implanté à l'...de la rue)
Fait d'aligner des constructions sur la limite du domaine public.
- Art déco**
Mouvement artistique désigné à l'Exposition des Arts décoratifs et industriels modernes de 1925, devenu par extension style architectural caractérisé par des formes et motifs épurés, essentiellement géométriques, et l'usage du béton armé.
- Badigeon**
Coulée en détrempe (détrempe dans de l'eau additionnée d'un agglutinant) à base de lait de chaux, avec laquelle sont peints les murs.
- Brise-soleil**
Élément de construction qui a pour objectif d'arrêter les rayons du soleil.
- Claire-voie**
Clôture à jour.
- Contrevent**
Grand volet extérieur.
- Cran**
Entaille dans une falaise.
- Cuesta**
Rebord de plateau incliné, formant des côtes. La cuesta du Boulonnais désigne les pentes délimitant la large ouvette du Boulonnais s'étendant du Cap Blanc-Nez au Nord, à l'estuaire de la Canche, au Sud.
- Dent creuse**
Parcelle non bâtie entourée de constructions.
- Écart**
Groupement de quelques maisons ou constructions isolées à l'écart du village.
- Écosystème**
Unité écologique formée par le milieu et les organismes animaux, végétaux et bactériens qui y vivent.
- Équerre**
Rendie carré, tailler à angles droits.
- Estran**
Porion de littoral entre les plus hautes et les plus basses mers.
- Halle vive**
La halle vive est une halle large et touffue où les arbres ne sont pas taillés (à la différence de la ribasse).
- Joint de serrés**
Joint débordant sur la pierre.
- Marais arrière littoral**
Zone humide dans une dépression dunaire, alimentée en eau douce par une nappe phréatique.
- Marcescent**
Qui se flétrit sur la plante sans s'en détacher.
- Monopécifique**
Se dit d'une halle composée d'une seule essence végétale.
- Mouvement moderne**
Le Mouvement moderne ou encore l'Architecture moderne est un courant apparu dans la première moitié du XX^e siècle, caractérisé par un retour au décor minimal, aux lignes géométriques et fonctionnelles et à l'emploi de techniques nouvelles. L'architecte Le Corbusier en est un des représentants les plus notoires.

GLOSSAIRE SUITE

Mur bahut

Mur surmonté d'un ouvrage (grille, balustrade...).

Openfield

Paysage agricole offrant des champs ouverts.

Persistant

Se dit d'un arbre dont les feuilles ne tombent pas en hiver (à l'opposé de caduc).

Polyspécifique

Se dit d'une haie composée de plusieurs essences végétales.

Ripisylve

Végétation des bords de cours d'eau.

Vallée sèche

Vallée dont le cours d'eau a disparu.

ACTIONS EN FAVEUR DU PAYSAGE SUR LA TERRE DES 2 CAPS

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Document de planification intercommunal définissant les grandes orientations de développement paysagères, urbanistiques, économiques, environnementales... pour les 10 ans à venir.

Plan Local d'Urbanisme (PLU).

anciennement Plan d'Occupation des Sols (POS)
Document de planification communal exposant le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), ainsi que les utilisations du sol et leurs règlements correspondants.

Opération Grand Site (OGS)

Un site est un site protégé au titre de la loi du 2 Mai 1930 sur la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, légendaire ou pittoresque.

Depuis une vingtaine d'années, dans le cadre d'une politique nationale impulsée par l'Etat, sont menés des projets ambitieux de réhabilitation des sites classés les plus prestigieux et les plus fréquentés du patrimoine national. Ces projets sont conduits dans le cadre "d'Opérations Grand Sites", démarches partenariales qui associent l'Etat, les Collectivités locales et les acteurs des sites. Les Opérations Grand Sites se traduisent par des interventions concrètes d'amélioration : réhabilitation de zones dégradées, amélioration ou création d'équipements d'accueil, etc....

Plan de paysage du Bassin carrier de Marquise

Protocole d'accord, signé en 1994, définissant pour 30 ans le façonnement du paysage lié à l'exploitation des carrières.

LES BONS CONTACTS

La Communauté de Communes de

La Terre des 2 Caps

Avenue de Bessière, BP 60, 62230 Marquise

Tél : 03 21 87 57 57 - Fax : 03 21 87 04 05

courriel : contact@terredes2caps.com - site internet : www.terredes2caps.fr

La Communauté de Communes renseigne sur les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales).

Le Parc Naturel Régional des Caps et

Marais d'Opale (PNRCMO)

Maison du Parc, BP 22, 62140 Le Wast - Tél : 03 21 87 90 90 Fax : 03 21 87 90 87

courriel : info@parc-opale.fr - site internet : www.parc-opale.fr

Le PNRCMO produit et diffuse des guides techniques à destination du grand public et met en place des programmes spécifiques de plantation de haies, de restauration des mares, de conseils de plantations (contacts : 03 21 87 90 90).

Un point Info Énergie informe et conseille sur toutes les questions relatives à l'efficacité énergétique et au changement climatique (contact : 03 21 87 86 31).

La Direction Départementale de

l'Équipement (DDE)

Coordination territoriale du Littoral,

178 rue Frédéric, 62200 Boulogne-sur-Mer

Tél : 03 21 30 08 35 Fax : 03 21 30 90 70

site internet : www.parc-de-calais.equipement.gouv.fr

La DDE peut vous fournir les formulaires de permis de construire ou vous renseigner sur la réglementation du droit des sols.

Boulogne Développement Côte d'Opale

Site de Fléromont, Le Port BP 61, 62321, Boulogne-sur-Mer Cedex

Tél : 03 21 99 44 40

L'agence travaille pour le compte, notamment, de la Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps pour l'élaboration des documents d'urbanisme (SCoT et PLU).

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et

d'Environnement (CAUE)

43, Rue d'Amiens, 62018 ARRAS cedex 9

Tél : 03 21 21 65 65 - Fax : 03 21 21 96 62

courriel : caue62@caue62.org

site internet : www.caue62.org

Le CAUE dispense des conseils gratuits aux particuliers en amont de leur projet de construction.

Le Service Départemental de

l'Architecture et du Patrimoine (SDAP)

Arcueil, 13, rue des Grands Vieux - 62000 ARRAS, Adresse postale : BP7 62022 Arras cedex

Fax : 03 21 71 79 91

Site internet : <http://www.culture.gouv.fr/vulture/letrs-sdaps/tdap62/>

En situation de patrimoine protégé par la présence d'un site classé ou d'un Monument Historique, il devient un partenaire incontournable et doit être avisé sur les permis de construire.

Le Conseil Régional de l'Ordre des

Architectes du Nord-Pas de Calais

Place François Mitterand, 59 777 La Madeleine

Tél : 03 211 4 61 15 - Fax : 03 20 14 61 19

courriel : cro.nordpasdecalais@wanadoo.fr

Site internet : www.architectes.org

Pour avoir la liste des architectes de la Région.

Maisons Paysannes de France

4, rue du Moulin, 62 142 Le Wast

Tél : 03 21 83 95 60

courriel : maisonspaysannes@wanadoo.fr

Site internet : www.maisons-paysannes.org

L'association apporte des conseils aux particuliers pour la réhabilitation du bâti ancien.

Confédération de l'Artisanat et des Petites

Entreprises du Bâtiment (CAPEB)

2, rue Copernic 21071 62 000 Arras

Tél : 03 21 16 15 07

Ce syndicat de professionnels du bâtiment s'engage dans la sauvegarde du patrimoine bâti.

Création Développement Eco-Entreprise (CD2E)

Basse du 1179 Rue de Bourgeois BP 64 62 7901, av. de-Cobelle

Tél : 03 21 13 06 80

site internet : www.cd2e.com

Outil de création et de développement des éco-entreprises, le CD2E intervient également sur des thématiques comme les énergies renouvelables, les déchets, les éco-matériaux ainsi que l'éco-construction.

Une réalisation :



Conseil
d'architecture,
d'urbanisme
et d'environnement
du Pas-de-Calais

Avec le soutien de :

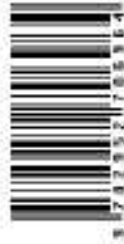


Nord-Pas de Calais

Avec la participation de :



Mise en page : l'Atelier aux Couleurs - 03 21 83 82 18
impression : Imprimerie du Déroit - 03 21 33 34 35
crédit photos (sauf mention) : Christian Chofaz et le CAUE...
ISBN : 978-2-9527069-6-4



9 782952 706964

Ce guide est destiné aux personnes ayant à cœur de construire ou de rénover leur habitation en respect des paysages naturels et villageois. Il comprend un descriptif des paysages et des typologies architecturales dominantes de la Terre des 2 Caps, ainsi qu'un cahier de recommandations architecturales et paysagères adaptées à ces spécificités, afin que les projets de construction à venir prennent en compte le respect de leur environnement. La qualité du patrimoine légué aux générations futures en dépend.

Avril 2008



Jacques Douillard, 2005
Cafetière de l'Ermitage, Le Touquet
Catherine Vissac, Lille

SOMMAIRE

- Sommaire / Sommaire # 2
- Introduction / Introduction # 3
- Assemblée parlementaire à bord de l'Albatros /
Assemblée parlamentare në bord të Albatrosit # 4
- Commission nationale / Komisioni kombëtar # 5
- Les amonçages / Amoncimet # 7
- Les habitats naturels / Habitimet natyrore # 8
- Changement climatique / Klimatike ndryshimet # 9
- Les Barbares / Barbarët # 11
- Les étonnements / Etonimet # 11
- Le blavage / Blavages # 12
- Les zones humides / Zonat e lagës # 13
- Les arbres remarquables / Dridhët e veçantë # 14
- Les pelouses calciques / Peluzat e kalcike # 15
- Le Blanc / I Bardha # 15
- Les amonçages / Amoncimet # 16
- Les amonçages / Amoncimet # 17
- Les amonçages / Amoncimet # 18
- Responsabilité des médias / Përgjegjësi e mediave # 19
- Nature verte et bleu / Natyra e gjelbra dhe e kalzuar # 20
- Agri pour le patrimoine naturel / Agri për trashëgatinë natyrore # 21
- Agri pour le patrimoine naturel / Agri për trashëgatinë natyrore # 22
- Pratiques de l'agriculture biologique / Praktikat e bujqësisë biologjike # 23

Éditoriaux



Alors que le monde occidental a été surpris par la performance de la biodiversité en France pour la première fois, la France a été surprise par la performance de la biodiversité en France pour la première fois. Le monde occidental a été surpris par la performance de la biodiversité en France pour la première fois. Le monde occidental a été surpris par la performance de la biodiversité en France pour la première fois.

Le monde occidental a été surpris par la performance de la biodiversité en France pour la première fois. Le monde occidental a été surpris par la performance de la biodiversité en France pour la première fois. Le monde occidental a été surpris par la performance de la biodiversité en France pour la première fois.



Le monde occidental a été surpris par la performance de la biodiversité en France pour la première fois. Le monde occidental a été surpris par la performance de la biodiversité en France pour la première fois. Le monde occidental a été surpris par la performance de la biodiversité en France pour la première fois.

Le monde occidental a été surpris par la performance de la biodiversité en France pour la première fois. Le monde occidental a été surpris par la performance de la biodiversité en France pour la première fois. Le monde occidental a été surpris par la performance de la biodiversité en France pour la première fois.



Exploit. Agri. Coop. 1000
© 1994 - 2008
Reproduction interdite
Agriculturalet 1000/112

Introduction

L'investissement est considéré dans les communautés. Le patrimoine naturel est une des ressources à préserver. Le Parc est un territoire naturel protégé par les lois nationales.

Un développement durable d'un territoire à l'échelle communautaire est un processus qui vise à assurer la pérennité de la ressource et de la qualité de vie. Le Parc est un territoire naturel protégé par les lois nationales.

Dans le cadre de la réalisation de nos missions de planification territoriale (SCOT) à l'échelle de la Communauté de communes, le Parc est développé un "outil à destination" nécessaire à la réalisation de diagnostic environnemental.

Classification de la Communauté de communes. Le Parc est un territoire naturel protégé par les lois nationales. Le Parc est un territoire naturel protégé par les lois nationales.

Il permet de définir l'axe de développement du territoire. Le Parc est un territoire naturel protégé par les lois nationales. Le Parc est un territoire naturel protégé par les lois nationales.

Le Parc est un territoire naturel protégé par les lois nationales. Le Parc est un territoire naturel protégé par les lois nationales. Le Parc est un territoire naturel protégé par les lois nationales.

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale est un territoire protégé par les lois nationales. Le Parc est un territoire naturel protégé par les lois nationales.



- il protège sans restriction les richesses naturelles et culturelles du territoire;
- il accompagne les mouvements de paysage et de l'urbanisation pour préserver l'identité culturelle;
- il favorise le développement de l'agriculture, du commerce et de l'artisanat, tout en respectant la qualité de l'environnement;
- il œuvre à l'accueil sans pour autant vendre le pays au tourisme et bouleverser le vie des habitants;
- il fait comprendre, respecter, découvrir les richesses naturelles et culturelles que ses habitants ont le patrimoine.

Cette entente est partagée par les 152 communes, les 6 intercommunalités, les 11 syndicats communaux, le Conseil général du Pas de Calais et le Conseil régional du Nord-Pas de Calais. Le Parc est un territoire naturel protégé par les lois nationales.

Le Parc est un territoire naturel protégé par les lois nationales. Le Parc est un territoire naturel protégé par les lois nationales. Le Parc est un territoire naturel protégé par les lois nationales.

Localisation du secteur d'étude



Le contexte du Livret Nature

Le programme Interreg IIIA Transmanche BioDiets 2004-2007

Interreg IIIA est un programme communautaire de l'Union Européenne. Le Parc est un territoire naturel protégé par les lois nationales. Le Parc est un territoire naturel protégé par les lois nationales.

Le Parc est un territoire naturel protégé par les lois nationales. Le Parc est un territoire naturel protégé par les lois nationales. Le Parc est un territoire naturel protégé par les lois nationales.

- développer les procédures de gestion et de diffusion de l'information sur le patrimoine naturel;
- développer les actions de médiation et de sensibilisation du public sur le patrimoine naturel;
- développer les actions de médiation et de sensibilisation du public sur le patrimoine naturel;
- développer les actions de médiation et de sensibilisation du public sur le patrimoine naturel;

Le Parc est un territoire naturel protégé par les lois nationales. Le Parc est un territoire naturel protégé par les lois nationales. Le Parc est un territoire naturel protégé par les lois nationales.

Le Parc est un territoire naturel protégé par les lois nationales. Le Parc est un territoire naturel protégé par les lois nationales. Le Parc est un territoire naturel protégé par les lois nationales.

Pourquoi préserver la biodiversité ?

Qu'est-ce que la biodiversité ?

C'est la **variété** de la **vie** au sein d'un écosystème, d'une espèce à une communauté, d'un individu à une population.

La diversité des gènes au sein des espèces

La diversité des gènes au sein des espèces est essentielle à leur survie. Elle permet aux espèces de s'adapter à leur environnement et de résister aux maladies.



La diversité des espèces



La diversité des milieux



A quoi sert-elle ?

Source de vie

La biodiversité assure le renouvellement de la vie sur Terre. Elle est la source de nourriture et de médicaments pour l'humanité.



Plus la biodiversité est élevée, plus l'écosystème est résilient. Elle permet de maintenir l'équilibre de la nature et de lutter contre les changements climatiques.

Plus précisément

La diversité des gènes assure la stabilité des espèces. Elle permet de résister aux maladies et de s'adapter à leur environnement.



La diversité des espèces permet la stabilité des écosystèmes. Elle assure l'équilibre de la nature et la production de services écosystémiques.



La diversité des milieux permet d'assurer la stabilité des écosystèmes. Elle assure l'équilibre de la nature et la production de services écosystémiques.

Source de développement

La biodiversité est la source de nombreux médicaments et produits naturels. Elle est essentielle à la santé humaine et au développement durable.



Toutes les espèces ont leur utilité. Elles sont essentielles à la stabilité des écosystèmes et à la production de services écosystémiques.

D'où vient-elle ?

La biodiversité a émergé au cours de la longue histoire de la vie sur Terre. Elle est le résultat de millions d'années d'évolution et de diversification des espèces.



La biodiversité est le résultat de millions d'années d'évolution et de diversification des espèces. Elle est essentielle à la stabilité des écosystèmes et à la production de services écosystémiques.



La biodiversité est le résultat de millions d'années d'évolution et de diversification des espèces. Elle est essentielle à la stabilité des écosystèmes et à la production de services écosystémiques.



La biodiversité est le résultat de millions d'années d'évolution et de diversification des espèces. Elle est essentielle à la stabilité des écosystèmes et à la production de services écosystémiques.

Contexte territorial

Une richesse géographique

Au cœur de la diversité du nord est géographique de la Normandie, le territoire de la commune de la Chapelle est riche de tous ces aspects liés à son histoire géographique.

La partie sud du territoire d'Érude, qui revient à l'ensemble de la commune, est principalement représentée par les champs agricoles de la commune de la Chapelle. Les champs de culture sont représentés par les terres arables de la commune de la Chapelle. Les champs de culture sont représentés par les terres arables de la commune de la Chapelle.

Au centre, affleurent principalement les rochers plus anciens de l'ère primaire de la Normandie et de la France. Ils ont des formes très particulières, offrant au territoire de la commune de la Chapelle une géographie remarquable.

Les vallées, quant à elles, y ajoutent un relief marqué dans les vallées adjacentes de la Chapelle. Avant de se jeter vers l'est dans la mer de la Manche, la Chapelle s'écoule vers le nord. Cette eau est



Origine des rochers de la Chapelle, de la commune de la Chapelle et de la commune de la Chapelle. Les rochers de la Chapelle sont représentés par les terres arables de la commune de la Chapelle.



Normes géométriques

- bleu clair : zones humides
- bleu foncé : zones humides
- bleu très foncé : zones humides
- bleu noir : zones humides

Normes architecturales

- orange : zones humides
- rouge : zones humides
- rouge foncé : zones humides
- rouge très foncé : zones humides
- rouge noir : zones humides

Normes paysagères

- vert clair : zones humides
- vert foncé : zones humides
- vert très foncé : zones humides
- vert noir : zones humides

Normes géométriques

- bleu clair : zones humides
- bleu foncé : zones humides
- bleu très foncé : zones humides
- bleu noir : zones humides



Occupation du sol en 2000

Une densité de population hétérogène

La population de la commune de la Chapelle est hétérogène. Elle est plus dense dans les zones urbaines et moins dense dans les zones rurales. Cette densité de population est représentée par les zones de couleur sur la carte.



Un sol diversifié avec l'agriculture

Après une période de sécheresse, les sols de la commune de la Chapelle sont très diversifiés. Ils sont représentés par les zones de couleur sur la carte. Cette diversité de sols est due à la géographie de la commune de la Chapelle.

Les sols de la commune de la Chapelle sont représentés par les zones de couleur sur la carte. Cette diversité de sols est due à la géographie de la commune de la Chapelle.

Patrimoine naturel

Les ZNIEFF

Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique

En 1982, afin d'évaluer la connaissance de certains milieux naturels, le ministère en charge de l'environnement a initié les inventaires des ZNIEFF. Ils consistent en la reconnaissance et la réévaluation d'une biodiversité de la richesse des milieux naturels. Sans perdre d'importance, les ZNIEFF sont par ailleurs et avant tout, grâce aux listes d'espèces végétales, animales et végétales de la connaissance sur la composition de ces écosystèmes, outils indispensables et importants pour la sauvegarde de la biodiversité. Ensuite, elles jouent un rôle essentiel dans le processus de planification des politiques de développement durable.

Ce patrimoine d'intérêt est de deux types :

- les ZNIEFF de type 1 sont des secteurs géographiquement délimités et caractérisés par un intérêt biologique remarquable.

- les ZNIEFF de type 2 sont des secteurs géographiquement plus étendus, situés autour de sites de type 1, regroupant des milieux naturels riches et offrant des potentialités biologiques importantes.



Le inventaire ZNIEFF date des années 1980. Il est donc nécessaire de le actualiser afin de mettre à jour les listes d'espèces pour tenir compte des évolutions. Le Ministère de l'écologie et du développement durable lance un appel de candidatures. Sous la coordination du Muséum national d'histoire naturelle, les ZNIEFF relatives ont été inventoriés.

Pour réactualiser le périmètre de ces ZNIEFF en région Nord-Pas de Calais, des équipes départementales ont été sélectionnées dans 4 régions groupant le monde rural (1^{er} par exemple) plus ou moins : sites de 500 espèces animales, 500 espèces végétales et 500 espèces de champignons.



La zone d'Atch, verte et parsemée d'arbres remplace par et d'habitats, présente uniquement des ZNIEFF de type 1 de haute importance et de nature très verte.

Milieu forestier

Tout le territoire de la région Nord-Pas de Calais est couvert par des forêts. Elles sont classées en ZNIEFF de type 1 et de type 2.

Patrimoine patrimonial

Le patrimoine patrimonial est un ensemble de biens culturels, historiques, artistiques, scientifiques, etc. qui sont classés en ZNIEFF de type 1.

Patrimoine architectural

Le patrimoine architectural est un ensemble de biens culturels, historiques, artistiques, scientifiques, etc. qui sont classés en ZNIEFF de type 1.

Milieu pastoral

Le milieu pastoral est un ensemble de biens culturels, historiques, artistiques, scientifiques, etc. qui sont classés en ZNIEFF de type 1.

Zones humides

Les zones humides sont des milieux naturels riches en biodiversité. Elles sont classées en ZNIEFF de type 1.



Les ZNIEFF de type 1 sont des secteurs géographiquement délimités et caractérisés par un intérêt biologique remarquable.

Les ZNIEFF de type 2 sont des secteurs géographiquement plus étendus, situés autour de sites de type 1, regroupant des milieux naturels riches et offrant des potentialités biologiques importantes.

On les rencontre dans les zones de type 2, ainsi que dans les zones de type 1. Ce patrimoine est un ensemble de biens culturels, historiques, artistiques, scientifiques, etc. qui sont classés en ZNIEFF de type 1.

Inventaires du Patrimoine Naturel



Zonage de type 1

Forêts classées
Forêts remarquables
Milieu pastoral
Zones humides
Milieu forestier
Milieu agricole
Milieu urbain
Milieu industriel

Zonage de type 2

Forêts remarquables
Systèmes pastoraux
ZNCO
ZCO

Les ZNCO (zones naturelles d'intérêt communautaire) pour les oiseaux

La Directive Oiseaux de 1979 a permis de créer des zones d'intérêt communautaire pour les oiseaux. Ces zones sont classées en ZNCO (zones naturelles d'intérêt communautaire) et en ZICO (zones d'intérêt communautaire). Les ZNCO sont des zones d'intérêt communautaire pour les oiseaux. Elles sont classées en ZNCO (zones naturelles d'intérêt communautaire) et en ZICO (zones d'intérêt communautaire).

La zone d'Atch, verte et parsemée d'arbres remplace par et d'habitats, présente uniquement des ZNIEFF de type 1 de haute importance et de nature très verte.



Les ZNCO (zones naturelles d'intérêt communautaire) pour les oiseaux sont des zones d'intérêt communautaire pour les oiseaux. Elles sont classées en ZNCO (zones naturelles d'intérêt communautaire) et en ZICO (zones d'intérêt communautaire).

Les zonages

Les arrêtés de protection de biotope (APB)

Un espace naturel à forte biodiversité (mers, lacs, prairies, collines, marais, etc...) peut être classé par un arrêté des bords que le site concerné des espèces protégées à l'abri d'une loi (1963, loi de protection de la faune et de la flore) dans un arrêté de protection de biotope (APB). Sans interdire certaines activités particulières (chasse, etc.), il est réglementé les actions susceptibles d'affecter son état ou les espèces qui y vivent.

Il s'agit d'un arrêté de protection de biotope (APB) qui vise à protéger les zones de protection de biotope (ZPB) et les espèces qui y vivent. Il est émis par le préfet de département et concerne les zones de protection de biotope (ZPB) et les espèces qui y vivent.

Il s'agit d'un arrêté de protection de biotope (APB) qui vise à protéger les zones de protection de biotope (ZPB) et les espèces qui y vivent.

Un arrêté de protection de biotope (APB) est un acte administratif qui vise à protéger les zones de protection de biotope (ZPB) et les espèces qui y vivent. Il est émis par le préfet de département et concerne les zones de protection de biotope (ZPB) et les espèces qui y vivent.

Il s'agit d'un arrêté de protection de biotope (APB) qui vise à protéger les zones de protection de biotope (ZPB) et les espèces qui y vivent.

Un arrêté de protection de biotope (APB) est un acte administratif qui vise à protéger les zones de protection de biotope (ZPB) et les espèces qui y vivent. Il est émis par le préfet de département et concerne les zones de protection de biotope (ZPB) et les espèces qui y vivent.

Les réserves naturelles régionales (RNR)

En application de la loi relative à la décentralisation du 12 juillet 2005, les réserves naturelles régionales sont des réserves naturelles régionales créées par le préfet de département.

Elles ont pour objet de protéger les zones de protection de biotope (ZPB) et les espèces qui y vivent. Elles sont créées par le préfet de département et concernent les zones de protection de biotope (ZPB) et les espèces qui y vivent.

Elles ont pour objet de protéger les zones de protection de biotope (ZPB) et les espèces qui y vivent. Elles sont créées par le préfet de département et concernent les zones de protection de biotope (ZPB) et les espèces qui y vivent.

Elles ont pour objet de protéger les zones de protection de biotope (ZPB) et les espèces qui y vivent. Elles sont créées par le préfet de département et concernent les zones de protection de biotope (ZPB) et les espèces qui y vivent.

Elles ont pour objet de protéger les zones de protection de biotope (ZPB) et les espèces qui y vivent. Elles sont créées par le préfet de département et concernent les zones de protection de biotope (ZPB) et les espèces qui y vivent.

Elles ont pour objet de protéger les zones de protection de biotope (ZPB) et les espèces qui y vivent. Elles sont créées par le préfet de département et concernent les zones de protection de biotope (ZPB) et les espèces qui y vivent.

Elles ont pour objet de protéger les zones de protection de biotope (ZPB) et les espèces qui y vivent. Elles sont créées par le préfet de département et concernent les zones de protection de biotope (ZPB) et les espèces qui y vivent.

Elles ont pour objet de protéger les zones de protection de biotope (ZPB) et les espèces qui y vivent. Elles sont créées par le préfet de département et concernent les zones de protection de biotope (ZPB) et les espèces qui y vivent.

Elles ont pour objet de protéger les zones de protection de biotope (ZPB) et les espèces qui y vivent. Elles sont créées par le préfet de département et concernent les zones de protection de biotope (ZPB) et les espèces qui y vivent.

Elles ont pour objet de protéger les zones de protection de biotope (ZPB) et les espèces qui y vivent. Elles sont créées par le préfet de département et concernent les zones de protection de biotope (ZPB) et les espèces qui y vivent.

Elles ont pour objet de protéger les zones de protection de biotope (ZPB) et les espèces qui y vivent. Elles sont créées par le préfet de département et concernent les zones de protection de biotope (ZPB) et les espèces qui y vivent.

Elles ont pour objet de protéger les zones de protection de biotope (ZPB) et les espèces qui y vivent. Elles sont créées par le préfet de département et concernent les zones de protection de biotope (ZPB) et les espèces qui y vivent.

Elles ont pour objet de protéger les zones de protection de biotope (ZPB) et les espèces qui y vivent. Elles sont créées par le préfet de département et concernent les zones de protection de biotope (ZPB) et les espèces qui y vivent.

Elles ont pour objet de protéger les zones de protection de biotope (ZPB) et les espèces qui y vivent. Elles sont créées par le préfet de département et concernent les zones de protection de biotope (ZPB) et les espèces qui y vivent.

Elles ont pour objet de protéger les zones de protection de biotope (ZPB) et les espèces qui y vivent. Elles sont créées par le préfet de département et concernent les zones de protection de biotope (ZPB) et les espèces qui y vivent.

Elles ont pour objet de protéger les zones de protection de biotope (ZPB) et les espèces qui y vivent. Elles sont créées par le préfet de département et concernent les zones de protection de biotope (ZPB) et les espèces qui y vivent.

Zonages réglementaires et contractuels

Prévisions d'écarts
Lignes du PMB



Les sites Natura 2000

Les sites Natura 2000 sont des zones de protection de la biodiversité. Ils sont créés par le préfet de département et concernent les zones de protection de biotope (ZPB) et les espèces qui y vivent.

Les sites Natura 2000 sont des zones de protection de la biodiversité. Ils sont créés par le préfet de département et concernent les zones de protection de biotope (ZPB) et les espèces qui y vivent.

Le préfet de département a arrêté les sites Natura 2000 par un arrêté de protection de biotope (APB).

Le préfet de département a arrêté les sites Natura 2000 par un arrêté de protection de biotope (APB).

Le préfet de département a arrêté les sites Natura 2000 par un arrêté de protection de biotope (APB).

Le préfet de département a arrêté les sites Natura 2000 par un arrêté de protection de biotope (APB).

Le préfet de département a arrêté les sites Natura 2000 par un arrêté de protection de biotope (APB).

Le préfet de département a arrêté les sites Natura 2000 par un arrêté de protection de biotope (APB).

Les zones artificialisées

La cité, lieu de vie partagé
2,062,43 ha
10,81%

33% ont été avant tout construits pour l'humain, les villes, villages et zones urbanisées sont aussi le lieu de vie de toute une faune. Activités campagnardes, certaines espèces se sont accommodées des structures artificielles pour trouver tout au long de leur développement. On retrouve par exemple les mésanges chamoisées, les choucas des bois, les fauvettes citadelles et les rouges-gorges, mais aussi ceux qui affectionnent particulièrement les falaises et cailloux dans les bûches pour y nicher.

Les espaces verts et éléments naturels des villes (arbres isolés ou en alignements, parcs, bandes végétalisées...) sont eux aussi essentiels au développement de toute cette vie. Leur qualité d'accueil et d'épandage de certaines espèces animales et végétales dépend essentiellement de leur mode de gestion. La gestion différenciée, par exemple, amène un peu plus de nature dans les espaces verts que d'ordinaire.

Les villages présentent des caractéristiques identiques mais souvent de moindre plus développées. Les bûches vertes et agricoles lorsqu'ils sont reliés avec des murets locaux (bûches, pierres...) accueillent de nombreuses espèces. Une pierre marquée dans un mur hébergera un hétéroptyle moqueur, un oiseau tout vieillissant quelques rails de marais ou une bordure de futaie érodée un Rouge-queue noir. Les bordures sauront attirer les pinéons des étables et les bords de fenêtres, alors que les murets nichent volontiers en dessous d'une tuile bordière. Les chaumières effraies nichent souvent dans les granges cernes, à même les planches.

Il en est de même des mammifères, comme le Lièvre qui occuperait volontiers une vieille cabane. Les chèvres jouent affectionnement les sous-toits, combles et clochers dont le fermier non selecteur les ouvre pour impacter les pigeons les condamnés elles aussi à Toul.



Le Rouge-queue noir, hétéroptyle moqueur et pinéon nichent dans les bûches vertes.

Les champs, terres arables et cultures

10 381,05 ha
54,4%

Dedicaires essentiellement à la culture céréalière et maraîchère, les parcelles agricoles abritent aussi quelques espèces. L'intensification des pratiques s'accompagne généralement du peuplement de la biodiversité. La Perdrix grise, bénéficiant d'une gestion traditionnelle fréquente les champs ouverts. Les limaçons, grâce à leur action de labour et d'oxygénation du sol, sont les alliés des agriculteurs insectivores (coccinelles, chrysomélides, coccinelles) et prédateurs (hérissons, abeilles) à proximité des champs de céréales. Le Lièvre rencontre aussi une production pour sa viande.

Les zones de culture occupent la majorité de l'espace de préoccupation agricole, ce qui en fait un espace à forte vocation agricole. Leur répartition est inégale elles se concentrent au nord.



Les champs ouverts hébergent généralement la Perdrix grise.

Les murets

Les murets de pierres sèches ou maçonnées qui font passer par exemple les parcelles agricoles sont aussi des habitats importants de plantes grasses, tels l'Œil-de-bœuf, au point de vue de la biodiversité, ou encore d'autres parties précieuses à l'agriculture (herbes médicinales et aromatiques). Ces murets offrent aussi l'accueil à de nombreuses espèces animales (oiseaux, insectes, reptiles, amphibiens). Les oiseaux nichent dans les trous, les fissures, les crevasses et les trous de la maçonnerie.

Pour l'essentiel il s'agit de murs et de murs maçonnés. La nature des matériaux, la structure des joints, ainsi que la taille de l'espace des pierres vertes sont prépondérants.

Les pelouses calcicoles



Le Zéphyre abonde.

Usages et fonctions

- Ouvre, induisant une gestion du milieu par un débroussaillage en ligne.
- Usage pastoral ancestral, ayant donné naissance à la race de vaches rousses.

Menaces

- Abandon du pâturage entraînant un emboussaillage des coteaux.
- Surpâturage entraînant une dégradation des espèces végétales.
- Fertilisation du milieu, induisant une forte perte floristique.
- Plantation d'arbres, évacuant les espèces originales.



Le Zéphyre abonde.

Lorsque le calcaire est pentu

274,23 ha
1,44%

Le fort relief du secteur d'étude a donné naissance à des milieux naturels tout à fait remarquables. Sur les zones les plus pentues (secteur de Cougny, amont du Blanc, Nord de la vallée de la Vierge, etc.), les pelouses calcicoles. Celles-ci sont le résultat de la présence de calcaires. Ces derniers ont une porosité élevée, ce qui permet à l'eau de s'infiltrer dans le sol. Par une forte érosion du sol due à la pente, ainsi que par un pâturage régulier, ces milieux souffrent d'un sol mince et sec, ce qui favorise l'installation de végétaux adaptés à ces conditions. De plus, la présence de calcaires dans le sol favorise l'installation de végétaux calcicoles, tels que le Zéphyre, le Zinnia, le Zinnia, le Zinnia, etc.

Le fort relief du secteur d'étude a donné naissance à des milieux naturels tout à fait remarquables. Sur les zones les plus pentues (secteur de Cougny, amont du Blanc, Nord de la vallée de la Vierge, etc.), les pelouses calcicoles. Celles-ci sont le résultat de la présence de calcaires. Ces derniers ont une porosité élevée, ce qui permet à l'eau de s'infiltrer dans le sol. Par une forte érosion du sol due à la pente, ainsi que par un pâturage régulier, ces milieux souffrent d'un sol mince et sec, ce qui favorise l'installation de végétaux adaptés à ces conditions. De plus, la présence de calcaires dans le sol favorise l'installation de végétaux calcicoles, tels que le Zéphyre, le Zinnia, le Zinnia, le Zinnia, etc.

Les pelouses calcicoles et leur grande biodiversité associée ont été préservées par un travail pastoral régulier qui a permis de maintenir.



Le Lièvre des montagnes.

Les oiseaux

Pour assurer leur survie, les oiseaux utilisent des stratégies différentes selon leur territoire de vie. Ils ont donc besoin de différents habitats naturels pour se reproduire et élever leurs jeunes. Ils ont également besoin de territoires pour se nourrir et se reposer.

Les zones de nidification

À la fin de l'été, les oiseaux quittent leur territoire de nidification pour aller dans les zones de nidification. Ces zones sont souvent situées dans des zones humides, marécageuses ou littorales.

Chaque espèce possède son milieu de reproduction.

Le Tringale migre vers le littoral pour se reproduire. Le Héron se reproduit dans les zones humides.



Les zones de nourrissage

Pour y arriver, ils ont besoin de zones de nourrissage. Ces zones sont souvent situées dans des zones humides, marécageuses ou littorales.

Tout milieu naturel offre son lot de nourriture.

Les zones de nourrissage sont souvent situées dans des zones humides, marécageuses ou littorales.



Les zones d'hivernage

Certaines espèces migrent vers des zones d'hivernage. Ces zones sont souvent situées dans des zones humides, marécageuses ou littorales.

Vitales et stratégiques, ces zones de repil nécessitent calme et nourriture.

Ces zones sont souvent situées dans des zones humides, marécageuses ou littorales.



Migration post-nuptiale (en zone humide pour oisillons marins)

Ces milieux transitoires sont donc indispensables pour assurer une bonne migration post ou pré-nuptiale.

Les migrations

Les migrations sont essentielles pour assurer la survie des oiseaux. Elles permettent aux oiseaux de trouver de la nourriture et de se reposer dans des zones favorables.

Oisillons nichent partout en Poitou-Charentes

Nombre d'espèces correspondantes	Nombre d'espèces correspondantes
1 à 4	5 à 11
5 à 11	12 à 15
12 à 15	16 à 25
16 à 25	26 à 31
26 à 31	32 à 35
32 à 35	36 à 39
36 à 39	40 à 43
40 à 43	44 à 47
44 à 47	48 à 51
48 à 51	52 à 55
52 à 55	56 à 59
56 à 59	60 à 63
60 à 63	64 à 67
64 à 67	68 à 71
68 à 71	72 à 75
72 à 75	76 à 79
76 à 79	80 à 83
80 à 83	84 à 87
84 à 87	88 à 91
88 à 91	92 à 95
92 à 95	96 à 99
96 à 99	100 à 103
100 à 103	104 à 107
104 à 107	108 à 111
108 à 111	112 à 115
112 à 115	116 à 119
116 à 119	120 à 123
120 à 123	124 à 127
124 à 127	128 à 131
128 à 131	132 à 135
132 à 135	136 à 139
136 à 139	140 à 143
140 à 143	144 à 147
144 à 147	148 à 151
148 à 151	152 à 155
152 à 155	156 à 159
156 à 159	160 à 163
160 à 163	164 à 167
164 à 167	168 à 171
168 à 171	172 à 175
172 à 175	176 à 179
176 à 179	180 à 183
180 à 183	184 à 187
184 à 187	188 à 191
188 à 191	192 à 195
192 à 195	196 à 199
196 à 199	200 à 203
200 à 203	204 à 207
204 à 207	208 à 211
208 à 211	212 à 215
212 à 215	216 à 219
216 à 219	220 à 223
220 à 223	224 à 227
224 à 227	228 à 231
228 à 231	232 à 235
232 à 235	236 à 239
236 à 239	240 à 243
240 à 243	244 à 247
244 à 247	248 à 251
248 à 251	252 à 255
252 à 255	256 à 259
256 à 259	260 à 263
260 à 263	264 à 267
264 à 267	268 à 271
268 à 271	272 à 275
272 à 275	276 à 279
276 à 279	280 à 283
280 à 283	284 à 287
284 à 287	288 à 291
288 à 291	292 à 295
292 à 295	296 à 299
296 à 299	300 à 303
300 à 303	304 à 307
304 à 307	308 à 311
308 à 311	312 à 315
312 à 315	316 à 319
316 à 319	320 à 323
320 à 323	324 à 327
324 à 327	328 à 331
328 à 331	332 à 335
332 à 335	336 à 339
336 à 339	340 à 343
340 à 343	344 à 347
344 à 347	348 à 351
348 à 351	352 à 355
352 à 355	356 à 359
356 à 359	360 à 363
360 à 363	364 à 367
364 à 367	368 à 371
368 à 371	372 à 375
372 à 375	376 à 379
376 à 379	380 à 383
380 à 383	384 à 387
384 à 387	388 à 391
388 à 391	392 à 395
392 à 395	396 à 399
396 à 399	400 à 403
400 à 403	404 à 407
404 à 407	408 à 411
408 à 411	412 à 415
412 à 415	416 à 419
416 à 419	420 à 423
420 à 423	424 à 427
424 à 427	428 à 431
428 à 431	432 à 435
432 à 435	436 à 439
436 à 439	440 à 443
440 à 443	444 à 447
444 à 447	448 à 451
448 à 451	452 à 455
452 à 455	456 à 459
456 à 459	460 à 463
460 à 463	464 à 467
464 à 467	468 à 471
468 à 471	472 à 475
472 à 475	476 à 479
476 à 479	480 à 483
480 à 483	484 à 487
484 à 487	488 à 491
488 à 491	492 à 495
492 à 495	496 à 499
496 à 499	500 à 503
500 à 503	504 à 507
504 à 507	508 à 511
508 à 511	512 à 515
512 à 515	516 à 519
516 à 519	520 à 523
520 à 523	524 à 527
524 à 527	528 à 531
528 à 531	532 à 535
532 à 535	536 à 539
536 à 539	540 à 543
540 à 543	544 à 547
544 à 547	548 à 551
548 à 551	552 à 555
552 à 555	556 à 559
556 à 559	560 à 563
560 à 563	564 à 567
564 à 567	568 à 571
568 à 571	572 à 575
572 à 575	576 à 579
576 à 579	580 à 583
580 à 583	584 à 587
584 à 587	588 à 591
588 à 591	592 à 595
592 à 595	596 à 599
596 à 599	600 à 603
600 à 603	604 à 607
604 à 607	608 à 611
608 à 611	612 à 615
612 à 615	616 à 619
616 à 619	620 à 623
620 à 623	624 à 627
624 à 627	628 à 631
628 à 631	632 à 635
632 à 635	636 à 639
636 à 639	640 à 643
640 à 643	644 à 647
644 à 647	648 à 651
648 à 651	652 à 655
652 à 655	656 à 659
656 à 659	660 à 663
660 à 663	664 à 667
664 à 667	668 à 671
668 à 671	672 à 675
672 à 675	676 à 679
676 à 679	680 à 683
680 à 683	684 à 687
684 à 687	688 à 691
688 à 691	692 à 695
692 à 695	696 à 699
696 à 699	700 à 703
700 à 703	704 à 707
704 à 707	708 à 711
708 à 711	712 à 715
712 à 715	716 à 719
716 à 719	720 à 723
720 à 723	724 à 727
724 à 727	728 à 731
728 à 731	732 à 735
732 à 735	736 à 739
736 à 739	740 à 743
740 à 743	744 à 747
744 à 747	748 à 751
748 à 751	752 à 755
752 à 755	756 à 759
756 à 759	760 à 763
760 à 763	764 à 767
764 à 767	768 à 771
768 à 771	772 à 775
772 à 775	776 à 779
776 à 779	780 à 783
780 à 783	784 à 787
784 à 787	788 à 791
788 à 791	792 à 795
792 à 795	796 à 799
796 à 799	800 à 803
800 à 803	804 à 807
804 à 807	808 à 811
808 à 811	812 à 815
812 à 815	816 à 819
816 à 819	820 à 823
820 à 823	824 à 827
824 à 827	828 à 831
828 à 831	832 à 835
832 à 835	836 à 839
836 à 839	840 à 843
840 à 843	844 à 847
844 à 847	848 à 851
848 à 851	852 à 855
852 à 855	856 à 859
856 à 859	860 à 863
860 à 863	864 à 867
864 à 867	868 à 871
868 à 871	872 à 875
872 à 875	876 à 879
876 à 879	880 à 883
880 à 883	884 à 887
884 à 887	888 à 891
888 à 891	892 à 895
892 à 895	896 à 899
896 à 899	900 à 903
900 à 903	904 à 907
904 à 907	908 à 911
908 à 911	912 à 915
912 à 915	916 à 919
916 à 919	920 à 923
920 à 923	924 à 927
924 à 927	928 à 931
928 à 931	932 à 935
932 à 935	936 à 939
936 à 939	940 à 943
940 à 943	944 à 947
944 à 947	948 à 951
948 à 951	952 à 955
952 à 955	956 à 959
956 à 959	960 à 963
960 à 963	964 à 967
964 à 967	968 à 971
968 à 971	972 à 975
972 à 975	976 à 979
976 à 979	980 à 983
980 à 983	984 à 987
984 à 987	988 à 991
988 à 991	992 à 995
992 à 995	996 à 999
996 à 999	1000 à 1003

1 à 4
5 à 11
12 à 15
16 à 25

Nombre d'espèces correspondantes

1 à 4
5 à 11
12 à 15
16 à 25

Nombre d'espèces correspondantes

1 à 4
5 à 11
12 à 15
16 à 25

Nombre d'espèces correspondantes

1 à 4
5 à 11
12 à 15
16 à 25

Nombre d'espèces correspondantes

1 à 4
5 à 11
12 à 15
16 à 25

Nombre d'espèces correspondantes

1 à 4
5 à 11
12 à 15
16 à 25

Nombre d'espèces correspondantes

1 à 4
5 à 11
12 à 15
16 à 25

Nombre d'espèces correspondantes

1 à 4
5 à 11
12 à 15
16 à 25

Nombre d'espèces correspondantes

1 à 4
5 à 11
12 à 15
16 à 25

Nombre d'espèces correspondantes

1 à 4
5 à 11
12 à 15
16 à 25

Nombre d'espèces correspondantes

1 à 4
5 à 11
12 à 15
16 à 25

Nombre d'espèces correspondantes

1 à 4
5 à 11
12 à 15
16 à 25

Nombre d'espèces correspondantes

1 à 4
5 à 11
12 à 15
16 à 25

Nombre d'espèces correspondantes

1 à 4
5 à 11
12 à 15
16 à 25

Nombre d'espèces correspondantes

1 à 4
5 à 11
12 à 15
16 à 25

Nombre d'espèces correspondantes

1 à 4
5 à 11
12 à 15
16 à 25

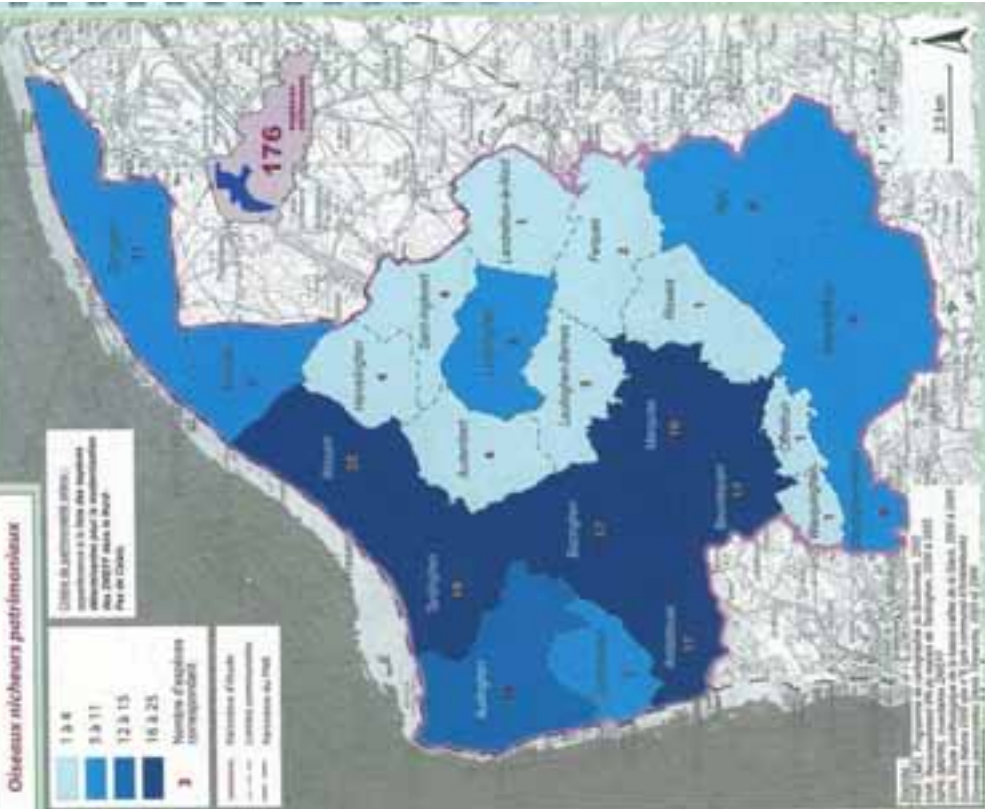
Nombre d'espèces correspondantes

1 à 4
5 à 11
12 à 15
16 à 25

Nombre d'espèces correspondantes

1 à 4
5 à 11
12 à 15
16 à 25

Nombre d'espèces correspondantes



Le nombre d'espèces nicheuses en Poitou-Charentes est très élevé. Cela est dû à la diversité des habitats naturels de la région. Les zones humides, marécageuses et littorales sont particulièrement riches en espèces. Les zones de nidification sont également très importantes. Les zones de nourrissage sont également très importantes. Les zones d'hivernage sont également très importantes.

La conservation des oiseaux est une priorité. Il est important de protéger les habitats naturels et les zones de nidification. Il est également important de protéger les zones de nourrissage et les zones d'hivernage. La conservation des oiseaux est une priorité.



Un oiseau nichant dans un nid.

Le nombre d'espèces nicheuses en Poitou-Charentes est très élevé.

Les champignons

Constituant un règne à part entière, les champignons se distinguent des végétaux notamment par leur absence de chlorophylle (comme, versés des plantes). Ils occupent une place primordiale dans la nature.

Les milieux biotiques

Ces derniers (et, avec tous types de fonctionnement qui correspondront à leurs critères écologiques différents).

Les saproxytiques

Ils utilisent la matière organique morte (le bois) pour se nourrir - ce sont les décomposeurs. On les rencontre donc sur les arbres défunts et, surtout, dans les bois anciens.



Source de vie, sans eux, les arbres pourrissent, sans être décomposés et fixent le CO2 atmosphérique.

Les parasites

Ils vivent sur les organismes vivants. Ils tuent souvent, ou commencent une partie de leur existence. On les rencontre surtout sur les végétaux, animaux, ou même sur leurs champignons. Ils s'attachent souvent aux organismes les plus faibles, perturbant ainsi la régulation naturelle des populations.

Les symbiotiques

Ils vivent en étroite relation avec un organisme vivant, soit un champignon, soit un animal, soit un végétal, soit un autre champignon.



On rencontre trois types de symbioses. Celle avec les champignons est la plus commune. Elle est dite mycorhizienne. Elle permet aux végétaux de mieux absorber l'eau et les nutriments du sol.

Sans les mycorhizes, les forêts seraient beaucoup plus difficiles à vivre.

Les champignons sont très utiles et leur diversité permet de générer de nouvelles idées et de nouvelles découvertes. Ils sont donc indispensables à notre vie et à l'équilibre de notre planète.

Un rôle économique et social important

Pour leur rôle écologique, les champignons participent aussi à leur fonctionnement de l'écosystème. Par exemple, la régénération forestière par plantation efficace nécessite une des parties mycéliennes, offrant une meilleure reprise des plants. La mycologie des champignons est aussi en outre une fonction sociale non négligeable. Elle consiste à produire et à vendre des produits à base de champignons, permettant une activité économique.



Les champignons ont un rôle écologique important.

Falaises : 20 espèces existantes

Ces habitats sont riches et exposés aux vents. Ils accueillent néanmoins une diversité extraordinaire. Ces habitats sont donc de bons sites pour constituer des collections.



Agaricus muscarius

Colliaux calcaires : 40 espèces existantes

De nombreux espèces présentes sur ces colliaux, mais en faible nombre. Elles sont très sensibles à la pollution.



Cantharellus cibarius

Une diversité insoupçonnée

Malgré son abaissement, les champignons restent encore très riches. Ils restent pourtant une grande diversité de formes et de couleurs. Chaque espèce est liée à son type de milieu. C'est pourquoi, à l'heure de la biodiversité, il est important de connaître la diversité de ces organismes.

La connaissance des champignons aide aussi les milieux en fonction des études et des inventaires effectués, mais la région Nord-Pas de Calais est une des plus riches de France. On y comptabilise actuellement plus de 3 200 espèces.



Prairies : 80 espèces existantes

Les prairies pâturées accueillent à l'instar de nombreux insectes, des champignons étonnants d'extrême diversité.



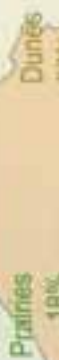
Phallorhiza tuberosa

Dunes : 170 espèces existantes

Les dunes accueillent sur ce milieu naturel particulier une grande diversité de champignons. Les dunes littorales abritent d'un bon état des champignons.



Phallorhiza tuberosa



Repartition des espèces sur le périmètre d'étude

Marais : 40 espèces existantes

Pour une faible diversité de marais sur le périmètre d'étude (0,21%), la diversité fongique y est très importante.



Phallorhiza tuberosa

Forêts : 100 espèces existantes

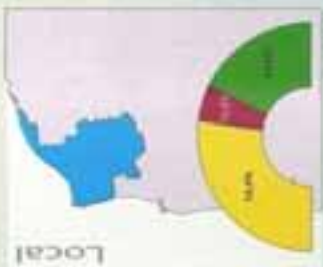
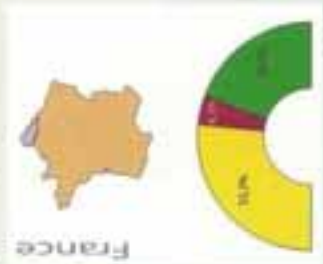
Les forêts peuvent en compter jusqu'à près de 1000, mais la faible proportion d'habitats forestiers sur le territoire a fortement réduit la diversité.



Phallorhiza tuberosa

Patrimonialité des milieux

La proportion d'espaces naturels varie selon l'échelle de lecture.



Le Nord-Pas de Calais est une des régions les plus attractives de France, du fait de sa densité de population, de son attractivité industrielle et de sa position privilégiée en terme de flux de passagers et de marchandises.
Les zones du patrimoine d'étude concentrent une forte proportion de ces espaces naturels.
Y sont incluses les zones qui possèdent une forte naturalité des paysages.

➔ **La forte proportion de zones naturelles est donc une particularité locale.**

Au sein de ces zones, les différents habitats naturels ne possèdent pas tous la même valeur. Certains sont plus rares que d'autres.

CE. Carte D-contre

Les scientifiques travaillent à l'échelle européenne et identifient des habitats naturels d'intérêt communautaire.

- sont en danger de disparition
- ne sont quasiment jamais les mêmes naturels au printemps
- se situent exceptionnellement.

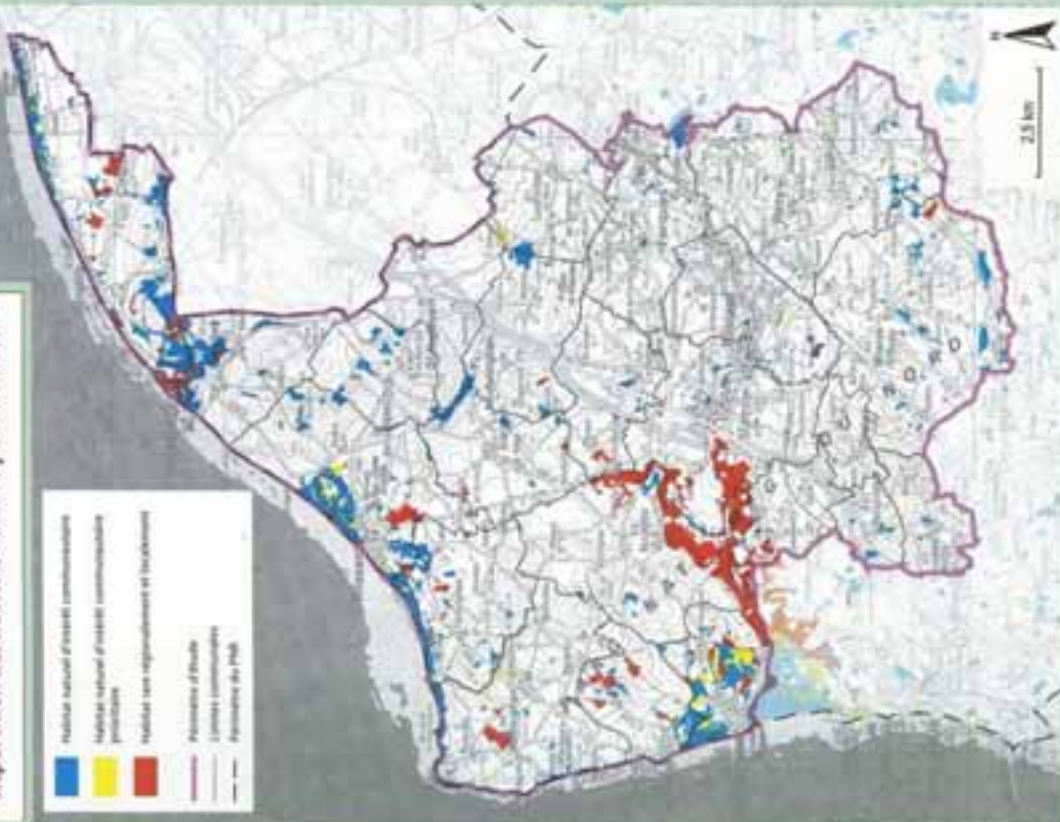
Enfin, parmi eux, ceux étant en réel danger de disparition ont été reconnus comme **potentilles**, c'est à dire nécessitant les mesures.

➔ **A l'échelle de l'Europe, la zone d'étude ressort par sa représentativité en milieux naturels patrimoniaux.**

Inversement, d'autres milieux naturels, plutôt courants en France européenne, sont assez localement et exceptionnellement.

➔ **A l'échelle régionale, voire locale, la zone d'étude possède quelques raretés.**

Répartition des habitats naturels patrimoniaux



Les espaces naturels de la zone d'étude possèdent une très forte valeur patrimoniale au niveau **européen, national et local**. Il convient de les prendre ainsi en considération.

Trame verte et bleue

« L'objectif de la politique Trame verte et bleue est de préserver et de restaurer la biodiversité, d'assurer la continuité des espèces, leur migration et la résilience de nos écosystèmes. »



La Trame verte et bleue est un programme régional de renaturation des territoires sur vingt ans.

La trame verte

Elle vise à restaurer la continuité des habitats, offrir des habitats et restaurer leurs liens.

Le brassage génétique est nécessaire à la diversité et à la bonne santé des espèces.

Il permet d'éviter l'isolement des populations et de favoriser la diversité génétique, ce qui est essentiel pour leur résilience et leur capacité à s'adapter aux changements environnementaux.

Les continuités écologiques assurent les liens de vie, favorisent la dispersion des espèces, leur migration et la résilience de nos écosystèmes.

Au même titre que l'Homme a besoin d'infrastructures de transport, la faune et la flore ont donc besoin d'une infrastructure naturelle permettant d'assurer leur survie.

L'analyse

Une analyse préalable est nécessaire pour identifier les enjeux de biodiversité, les enjeux de transport, les enjeux de développement durable, les enjeux de planification territoriale, les enjeux de gestion des territoires, les enjeux de gestion des risques, les enjeux de gestion des ressources, les enjeux de gestion des déchets, les enjeux de gestion de l'eau, les enjeux de gestion de l'énergie, les enjeux de gestion de l'air, les enjeux de gestion du bruit, les enjeux de gestion des risques naturels, les enjeux de gestion des risques technologiques, les enjeux de gestion des risques industriels, les enjeux de gestion des risques agricoles, les enjeux de gestion des risques sanitaires, les enjeux de gestion des risques culturels, les enjeux de gestion des risques patrimoniaux, les enjeux de gestion des risques sociaux, les enjeux de gestion des risques économiques, les enjeux de gestion des risques environnementaux, les enjeux de gestion des risques géologiques, les enjeux de gestion des risques hydrologiques, les enjeux de gestion des risques météorologiques, les enjeux de gestion des risques sismologiques, les enjeux de gestion des risques volcanologiques, les enjeux de gestion des risques nucléaires, les enjeux de gestion des risques spatiaux, les enjeux de gestion des risques cybernétiques, les enjeux de gestion des risques informationnels, les enjeux de gestion des risques technologiques, les enjeux de gestion des risques industriels, les enjeux de gestion des risques agricoles, les enjeux de gestion des risques sanitaires, les enjeux de gestion des risques culturels, les enjeux de gestion des risques patrimoniaux, les enjeux de gestion des risques sociaux, les enjeux de gestion des risques économiques, les enjeux de gestion des risques environnementaux, les enjeux de gestion des risques géologiques, les enjeux de gestion des risques hydrologiques, les enjeux de gestion des risques météorologiques, les enjeux de gestion des risques sismologiques, les enjeux de gestion des risques volcanologiques, les enjeux de gestion des risques nucléaires, les enjeux de gestion des risques spatiaux, les enjeux de gestion des risques cybernétiques, les enjeux de gestion des risques informationnels.

Il faut donc se concentrer sur les enjeux de biodiversité, de transport, de développement durable, de planification territoriale, de gestion des territoires, de gestion des risques, de gestion des ressources, de gestion des déchets, de gestion de l'eau, de gestion de l'énergie, de gestion de l'air, de gestion du bruit, de gestion des risques naturels, de gestion des risques technologiques, de gestion des risques industriels, de gestion des risques agricoles, de gestion des risques sanitaires, de gestion des risques culturels, de gestion des risques patrimoniaux, de gestion des risques sociaux, de gestion des risques économiques, de gestion des risques environnementaux, de gestion des risques géologiques, de gestion des risques hydrologiques, de gestion des risques météorologiques, de gestion des risques sismologiques, de gestion des risques volcanologiques, de gestion des risques nucléaires, de gestion des risques spatiaux, de gestion des risques cybernétiques, de gestion des risques informationnels.

Il faut reconnecter ces noyaux de biodiversité entre eux grâce aux corridors biologiques en créant des paysages de qualité.

La mise en œuvre de la politique Trame verte et bleue

Elle vise à restaurer la continuité des habitats, offrir des habitats et restaurer leurs liens.

Une analyse préalable est nécessaire pour identifier les enjeux de biodiversité, les enjeux de transport, les enjeux de développement durable, les enjeux de planification territoriale, les enjeux de gestion des territoires, de gestion des risques, de gestion des ressources, de gestion des déchets, de gestion de l'eau, de gestion de l'énergie, de gestion de l'air, de gestion du bruit, de gestion des risques naturels, de gestion des risques technologiques, de gestion des risques industriels, de gestion des risques agricoles, de gestion des risques sanitaires, de gestion des risques culturels, de gestion des risques patrimoniaux, de gestion des risques sociaux, de gestion des risques économiques, de gestion des risques environnementaux, de gestion des risques géologiques, de gestion des risques hydrologiques, de gestion des risques météorologiques, de gestion des risques sismologiques, de gestion des risques volcanologiques, de gestion des risques nucléaires, de gestion des risques spatiaux, de gestion des risques cybernétiques, de gestion des risques informationnels.

Il faut donc se concentrer sur les enjeux de biodiversité, de transport, de développement durable, de planification territoriale, de gestion des territoires, de gestion des risques, de gestion des ressources, de gestion des déchets, de gestion de l'eau, de gestion de l'énergie, de gestion de l'air, de gestion du bruit, de gestion des risques naturels, de gestion des risques technologiques, de gestion des risques industriels, de gestion des risques agricoles, de gestion des risques sanitaires, de gestion des risques culturels, de gestion des risques patrimoniaux, de gestion des risques sociaux, de gestion des risques économiques, de gestion des risques environnementaux, de gestion des risques géologiques, de gestion des risques hydrologiques, de gestion des risques météorologiques, de gestion des risques sismologiques, de gestion des risques volcanologiques, de gestion des risques nucléaires, de gestion des risques spatiaux, de gestion des risques cybernétiques, de gestion des risques informationnels.

Une analyse préalable est nécessaire pour identifier les enjeux de biodiversité, les enjeux de transport, les enjeux de développement durable, les enjeux de planification territoriale, les enjeux de gestion des territoires, de gestion des risques, de gestion des ressources, de gestion des déchets, de gestion de l'eau, de gestion de l'énergie, de gestion de l'air, de gestion du bruit, de gestion des risques naturels, de gestion des risques technologiques, de gestion des risques industriels, de gestion des risques agricoles, de gestion des risques sanitaires, de gestion des risques culturels, de gestion des risques patrimoniaux, de gestion des risques sociaux, de gestion des risques économiques, de gestion des risques environnementaux, de gestion des risques géologiques, de gestion des risques hydrologiques, de gestion des risques météorologiques, de gestion des risques sismologiques, de gestion des risques volcanologiques, de gestion des risques nucléaires, de gestion des risques spatiaux, de gestion des risques cybernétiques, de gestion des risques informationnels.

Il faut donc se concentrer sur les enjeux de biodiversité, de transport, de développement durable, de planification territoriale, de gestion des territoires, de gestion des risques, de gestion des ressources, de gestion des déchets, de gestion de l'eau, de gestion de l'énergie, de gestion de l'air, de gestion du bruit, de gestion des risques naturels, de gestion des risques technologiques, de gestion des risques industriels, de gestion des risques agricoles, de gestion des risques sanitaires, de gestion des risques culturels, de gestion des risques patrimoniaux, de gestion des risques sociaux, de gestion des risques économiques, de gestion des risques environnementaux, de gestion des risques géologiques, de gestion des risques hydrologiques, de gestion des risques météorologiques, de gestion des risques sismologiques, de gestion des risques volcanologiques, de gestion des risques nucléaires, de gestion des risques spatiaux, de gestion des risques cybernétiques, de gestion des risques informationnels.

Une analyse préalable est nécessaire pour identifier les enjeux de biodiversité, les enjeux de transport, les enjeux de développement durable, les enjeux de planification territoriale, les enjeux de gestion des territoires, de gestion des risques, de gestion des ressources, de gestion des déchets, de gestion de l'eau, de gestion de l'énergie, de gestion de l'air, de gestion du bruit, de gestion des risques naturels, de gestion des risques technologiques, de gestion des risques industriels, de gestion des risques agricoles, de gestion des risques sanitaires, de gestion des risques culturels, de gestion des risques patrimoniaux, de gestion des risques sociaux, de gestion des risques économiques, de gestion des risques environnementaux, de gestion des risques géologiques, de gestion des risques hydrologiques, de gestion des risques météorologiques, de gestion des risques sismologiques, de gestion des risques volcanologiques, de gestion des risques nucléaires, de gestion des risques spatiaux, de gestion des risques cybernétiques, de gestion des risques informationnels.

Il faut donc se concentrer sur les enjeux de biodiversité, de transport, de développement durable, de planification territoriale, de gestion des territoires, de gestion des risques, de gestion des ressources, de gestion des déchets, de gestion de l'eau, de gestion de l'énergie, de gestion de l'air, de gestion du bruit, de gestion des risques naturels, de gestion des risques technologiques, de gestion des risques industriels, de gestion des risques agricoles, de gestion des risques sanitaires, de gestion des risques culturels, de gestion des risques patrimoniaux, de gestion des risques sociaux, de gestion des risques économiques, de gestion des risques environnementaux, de gestion des risques géologiques, de gestion des risques hydrologiques, de gestion des risques météorologiques, de gestion des risques sismologiques, de gestion des risques volcanologiques, de gestion des risques nucléaires, de gestion des risques spatiaux, de gestion des risques cybernétiques, de gestion des risques informationnels.

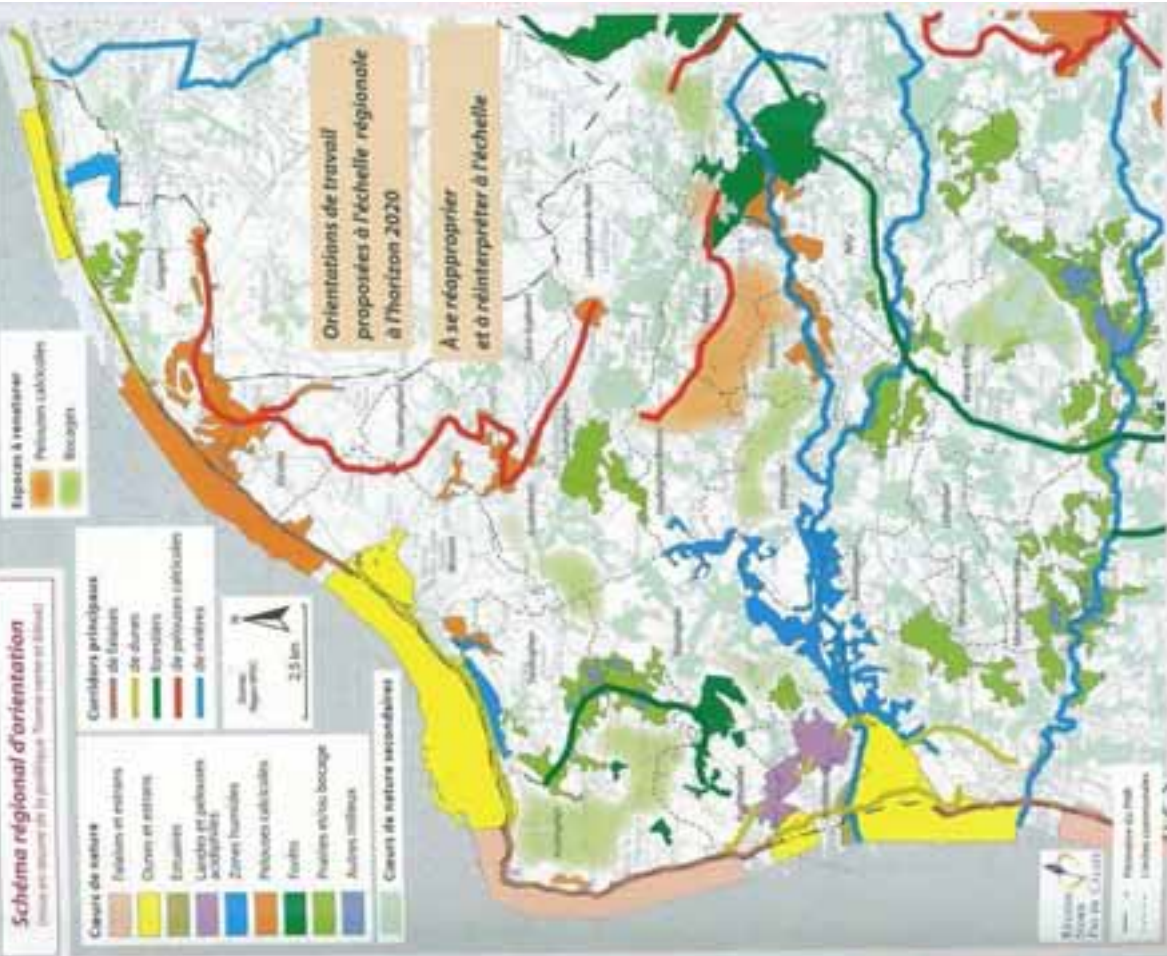


Schéma régional d'orientation

- Espaces à restaurer**
 - Peupliers calcicolés
 - Bocagés
- Corridors prioritaires**
 - de faunes
 - de flore
 - de peupliers calcicolés
 - de bocagés
- Corridors de nature secondaires**
 - de faunes
 - de flore
 - de peupliers calcicolés
 - de bocagés

Orientations de travail proposées à l'échelle régionale à l'horizon 2020

A se réapproprier et à réinterpréter à l'échelle locale

Ce schéma régional est une base pour les territoires afin d'atteindre l'objectif de renaturation écologique de la région Nord-Pas de Calais.

Ce sont les territoires locaux qui doivent planifier leur propre schéma de Trame verte et bleue.

Agir pour le patrimoine naturel

Plusieurs structures partenaires du Parc agissent sur des enjeux de préservation du patrimoine naturel : Association Soixiens, Société de culture, Association de la Communauté...

Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Afin de répondre à l'évolution et la préservation spécifiques des littoraux français dans les années 60-70, l'Etat a décidé en 1975 de se doter d'un outil d'expertise fonctionnel : le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.



Les actions des partenaires du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

La vocation première est d'acquiescer, abstraitement, sans possibilité de moments, des espaces naturels remarquables par leur richesse et leur site stratégique pour répondre ensuite en matière de gouvernance et de partage d'initiatives au public. Les sites sont acquis de diverses manières : acquisition amiable, gestion gérée, gestion d'usage, etc.

Compte tenu de la diversité des enjeux, il est nécessaire d'impliquer, à partir de leur affectation, des acteurs publics, privés, associatifs, etc.

La préservation d'un site est un enjeu d'importance majeure pour le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale est un territoire d'exception.

Le Conseil Général du Pas-de-Calais

Tout site de remarquable intérêt doit être protégé par le Département du Pas-de-Calais. Le Conseil Général du Pas-de-Calais a pour mission de protéger le patrimoine naturel du Département.

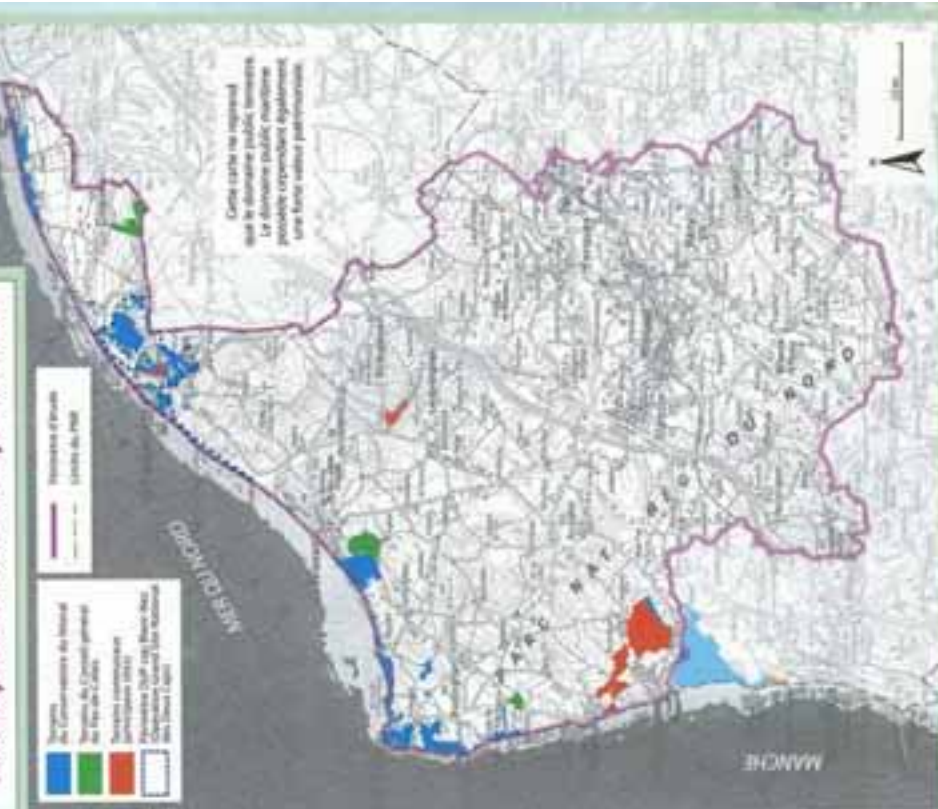


L'opération Grand Site National des Dunes de Capris

Créée en 2006 et pilotée par le Conseil général du Pas-de-Calais, l'opération Grand Site National des Dunes de Capris a pour objectif de protéger et valoriser ce site remarquable.



Terrains publics à forte valeur patrimoniale



Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale a pour mission de protéger et valoriser le patrimoine naturel de son territoire.



Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale est un territoire d'exception. Il est composé de plusieurs sites remarquables.

Le Conseil supérieur de la pêche

Le Conseil supérieur de la pêche (CSP), établissement public à caractère administratif, a pour mission de promouvoir la pêche et l'aquaculture en France.

Le Conseil supérieur de la pêche

Le Conseil supérieur de la pêche (CSP), établissement public à caractère administratif, a pour mission de promouvoir la pêche et l'aquaculture en France.

Bassin carrier de Marquise

un plan de paysage pour 30 ans

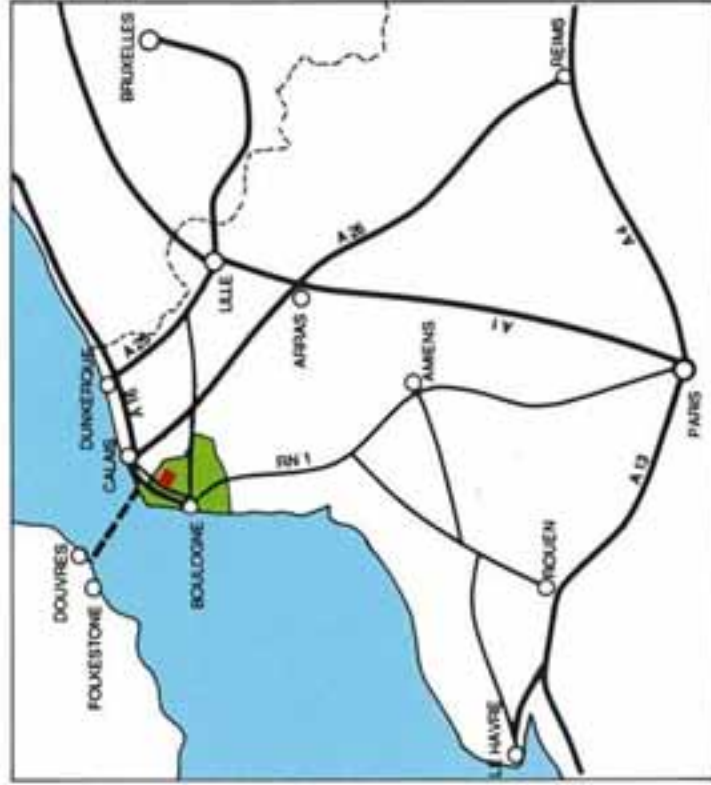





Un paysage en chantier

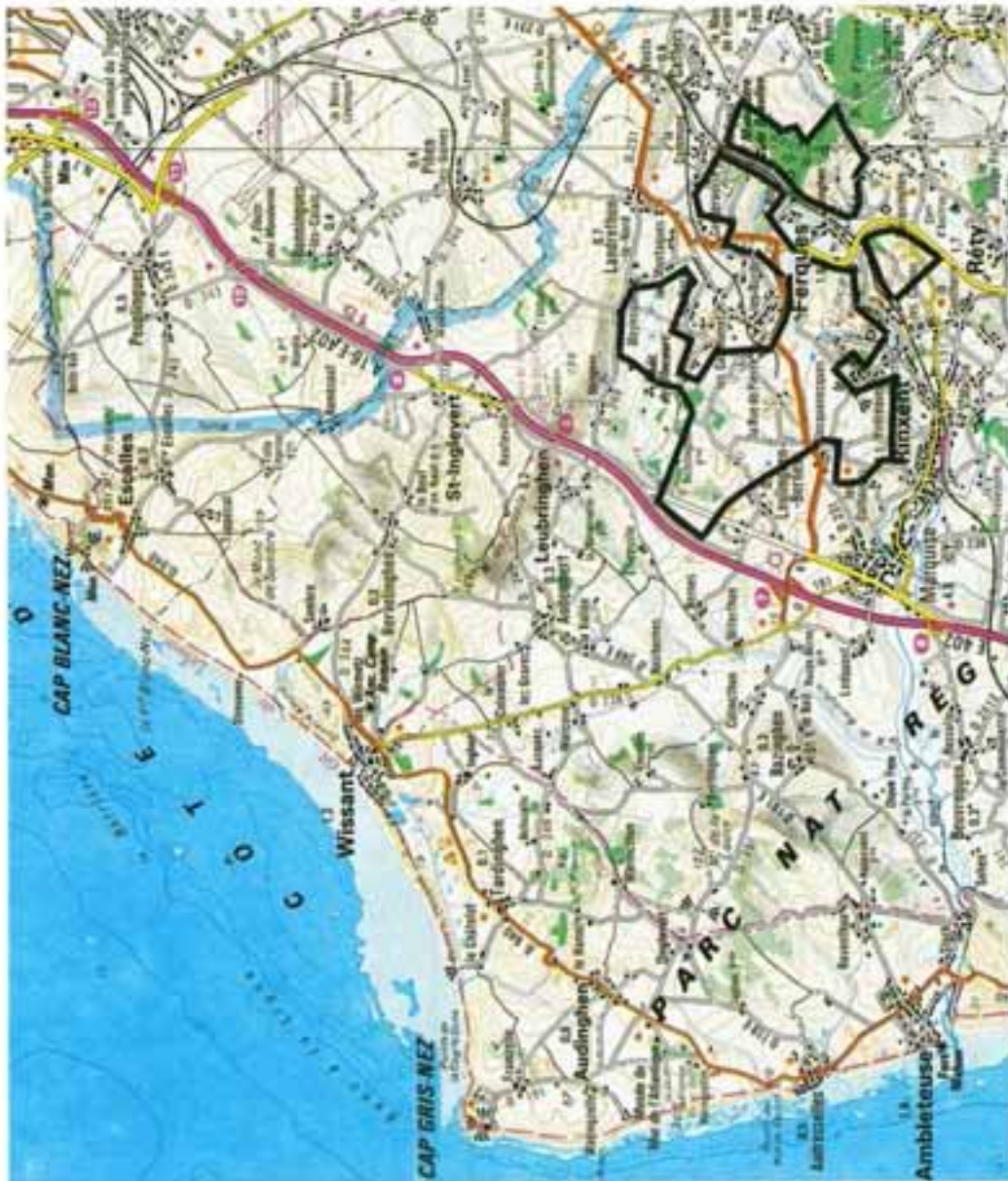
LE BASSIN CARRIER DE MARQUISE

- Surface : 2500 ha
- 5 sociétés d'exploitation de carrières
- 9 communes concernées
- en 1986 : 5 millions de tonnes produites
- en 1991 : 10 millions de tonnes produites
- en 1993 : 7 millions de tonnes produites
- Jusqu'en 2024, 58 millions de mètres cubes de stériles à mettre en dépôts.

L'extension des carrières de matériau calcaire née de la réalisation du tunnel sous la Manche a accentué le bouleversement du paysage et du cadre de vie de cette partie littorale du Boulonnais. Un "modus vivendi" était nécessaire. Il a pris la forme d'un **plan de paysage** définissant la règle du jeu et d'un **protocole d'accord** liant l'ensemble des partenaires.



-  Parc Naturel Régional du Boulonnais
-  Situation du bassin carrier de Marquise
-  Tunnel sous la Manche



Limite de l'emprise du bassin carrier de Marquise

Echelle : 1/100 000 (carte IGN)



Cap Blanc-Nez



Bocage boulonnais

Le Parc Naturel Régional

75 communes composent la partie occidentale du Parc Naturel Régional Nord - Pas-de-Calais dans le secteur du Boulonnais. Celui-ci occupe une échancrure creusée dans le plateau crayeux de l'Artois, "demi-boutonnrière" au paysage bocager et au relief vallonné. Il s'ouvre à l'ouest sur le Site National des Deux Caps - Cap Blanc-Nez et Cap Gris-Nez - qui domine le détroit du Pas-de-Calais.

Caractéristiques géologiques du gisement

Affleurement de roches calcaires et dolomitiques du primaire.
 Les affleurements suivent une direction NO-SE mise en évidence par
 la succession des carrières. Les dépôts sont situés de part et d'autre
 des gisements exploitables.



Le chantier marnier Napoléon (Carrières du Boulonnais)



Extrait de la carte géologique (BRGM)
 Echelle : 1/50 000



Zone d'exploitation en cours et projetée

Caractéristiques techniques de l'exploitation

- 1 Décapage des terres végétales (réutilisées sur d'autres dépôts) et des matériaux inutilisables (stériles).
- 2 Creusement par paliers successifs jusqu'à une profondeur pouvant aller réglementairement à 120 m.
- 3 Mise en dépôt des stériles par plans successifs et revêtement de terre végétale. Actuellement ces dépôts peuvent atteindre 50 mètres de hauteur et couvrir 50 hectares.
- 4 En fin d'exploitation, par arrêt des pompages, l'eau occupera naturellement les excavations.

N.B.- Le plan de paysage modifie le système de mise en dépôt par paliers et lui substitue des mises en forme des stériles sur la base de plans de nivellement et de profils suivant des pentes continues. La mise en eau au terme de l'exploitation est considérée dans le long terme comme essentielle dans la naissance du nouveau paysage.



Les terres de découverte (de 0 à 12 mètres d'épaisseur) représentent une grande partie des matériaux stériles à mettre en dépôt.



La photo montre le mode d'exploitation par paliers successifs des carrières de granulats. (Carrière de la Vallée Heureuse)
Au fond, dépôt du Coustil Maré, également en plate-forme.



Carrière de Ferques (Carrières du Boulonnais)



Photo aérienne 1989 (IGN) montrant l'imbrication des carrières dans le bâti et les cultures



Emplacement actuel des dépôts
Emplacement futur des dépôts

Le projet consistait à les intégrer dans des mouvements de remblai beaucoup plus amples, allongés, remodelés puis mis en végétation, à l'échelle du paysage.

Contexte historique et objectifs du projet

L'exploitation traditionnelle du bassin carrière de Marquise produit des marbres et des granulats, cette diversification étant autorisée par les caractéristiques physiques et chimiques du gisement.

Depuis la fin du XIX^e siècle, elle a fait place à une exploitation intensive des gisements.

Plus particulièrement, la réalisation du Tunnel sous la Manche et des infrastructures associées a généré le doublement de sa production entre 1986 et 1991, et ainsi par voie de conséquence, des besoins supplémentaires en surfaces d'extraction (actuellement 750 hectares autorisés) et de dépôt de stériles (actuellement 330 hectares autorisés).

En effet, 2 tonnes de matériau vendu génèrent 1 tonne de stériles.

Le partenariat engagé entre les collectivités locales et les exploitants carrières a débuté par l'établissement des Plans d'Occupation des Sols en 1982.

Ont suivi la réalisation de la Maison du Marbre et de la Géologie, d'un circuit de découverte des carrières (visités par près de 10 000 scolaires par an) et la plantation d'écrans boisés entre les sites d'extraction et les zones bâties sur la commune de Ferques, le Parc Naturel Régional jouant le rôle de conseiller technique.

Mais l'intensification de l'exploitation rendait nécessaire une intervention plus large et structurée **sauegardant à la fois la ressource économique, les contraintes techniques des exploitants, le cadre de vie des habitants, la qualité du paysage et des milieux naturels.**
Il a donc été décidé à l'initiative de la D.I.R.E.N. (Direction Régionale de l'Environnement) et du Parc Naturel Régional du Boulonnais de mettre en oeuvre

un plan fixant les règles de la mise en dépôt des stériles et de leur aménagement dans une perspective de long terme, sous le nom de **plan de paysage du bassin carrière de Marquise.**

Les partenaires

Création d'un Comité de pilotage sous la présidence du P.N.R. du Boulonnais, avec

- Le District de Marquise (collectivités locales)
- L'UNICEM Nord
- Les services de l'Etat : D.I.R.E.N., D.R.I.R.E., D.D.A.F., D.D.E.
- Le Conseil Général du Pas-de-Calais
- Le Conseil Régional du Nord - Pas-de-Calais
- L'équipe de paysagistes ayant réalisé l'étude : J. Sgard et A.R.I.E.T.U.R.

UNICEM : Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction du Nord
D.I.R.E.N. : Direction Régionale de l'Environnement
D.R.I.R.E. : Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement
D.D.A.F. : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
D.D.E. : Direction Départementale de l'Équipement

Les étapes

- 1991 - Désignation de l'équipe de paysagistes
 - Voyage d'étude en Angleterre (Mendip Hills), réunissant les élus, les carrières, des représentants de l'administration, les paysagistes.
 - Proposition des grandes lignes d'aménagement
 - Négociations. Elaboration d'un protocole d'accord
- 1994 - Signature du protocole par les partenaires.



Vue du dépôt de stériles de Béliartaine et du site d'extraction des Carrières du Boulonnais (paris ouest) depuis la RN 1

Le plan de paysage

Les propositions portent principalement sur la localisation et la géométrie des dépôts de stériles en raison de leur impact sur le cadre de vie des habitants et sur le paysage et de la masse considérable qu'ils représenteront à terme (58 millions de m³ à apporter sur le site selon les estimations des carrières, à l'échéance de 30 ans). Cette localisation s'inscrit dans une vision d'ensemble de remodelage du site prenant en compte le cadre de vie des habitants et le paysage et dans un réaménagement progressif tel que l'on obtienne un site susceptible de jouer un nouveau rôle dans la vie de la région.

Le modelage des dépôts de stériles et leur mise en végétation sont conçus de façon à s'intégrer dans la structure générale du relief et de la végétation existante autour du site. Dans la partie Est (Carrières de Stinkal, Carrières Randon, Magnésie et Dolomie de France), rattachement au Bois de Beaulieu ; dans la partie centrale (Carrière de la Vallée Heureuse et Carrières du Boulonnais) disposition en "cordons" de part et d'autre des excavations de façon à constituer des reliefs linéaires d'apparence naturelle comparable à ceux du Mont de Couple et orientés dans la même direction.

Au terme de l'exploitation, dans plusieurs générations, les carrières de la partie centrale formeront un lac d'environ 450 hectares (par arrêt des pompages et remontée de la nappe), cerné sur ses côtés Nord-Est et Sud-Ouest par la ligne continue de collines boisées ainsi créées dont certaines pourront jouer le rôle de belvédère.

Les carrières de la partie Est seront soit maintenues en eau comme le plan d'eau de la Parisienne, soit remblayées et boisées et formeront avec le bois de Beaulieu un milieu renaturalisé et diversifié, complémentaire de l'ensemble plus ouvert formé autour du plan d'eau central.

Le réaménagement est conçu pour le loisir, la résidence et la valorisation du milieu naturel et du paysage ; il est compatible avec la vocation du Parc Naturel Régional.

Ainsi au travers de ce plan de paysage, des secteurs d'intérêt patrimonial majeur ont été préservés :

- le secteur bocager du Blacourt entourant le site classé du château de Blacourt
- le site naturel reconnu d'intérêt exceptionnel de la Parisienne
- un secteur boisé situé à proximité du site classé de l'abbaye du bois de Beaulieu.

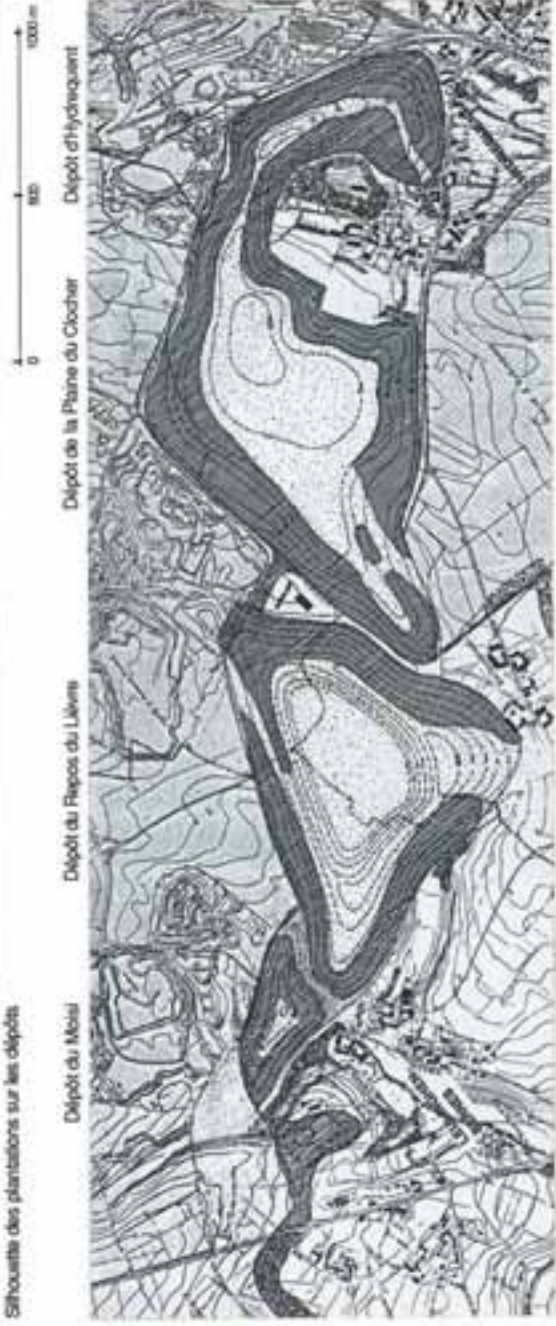
De plus, près de 10 kilomètres d'écrans boisés d'une largeur variant entre 25 et 50 mètres, dont 4 kilomètres ont déjà été plantés, sont prévus à terme au contact des zones urbanisées et des sites d'exploitation.



Plan d'eau de la Parisienne (Carrières de Stinkal)



Silhouette des plantations sur les dépôts



Silhouette des plantations sur les dépôts

Les grands reliefs linéaires projetés reprennent en les accentuant les lignes générales du terrain existant (voir le passage des courbes de niveau en trait continu correspondant à l'existant aux courbes en tireté correspondant au projet). Les plantations sont conçues sous la forme de boisements d'essences locales sur le 1/3 inférieur des buttes, c'est-à-dire en position suffisamment protégée des vents, et en prairie naturelle ou en lande arbustive sur les 2/3 supérieurs. L'entretien pourra être réalisé par troupeau d'ovins, ou par engins agricoles (contrats avec agriculteurs).

LEGENDE

Existant	
	Limite communale
	Courbe de niveau du terrain naturel
	Massifs boisés
	Prairies - cultures - maillage de haies
	Habitat
	Roads littorale et routes
	Zone en cours d'exploitation
Projet	
	Courbe de niveau des futurs dépôts
	Zone exploitable
	Mise en eau des excavations après exploitation
	Plantation de boisements
	Landes ou prairies
	Escarpement boisé
	Point de vue

**PLAN DE PAYSAGE
DU BASSIN CARRIER
DE MARQUISE
A 30 ANS**

-  Secteur patrimonial préservé :
- 1 - secteur bocager du Baccourt
 - 2 - secteur de la Paroisserie
 - 3 - secteur boisé
-  Site classé :
- 4 - château du Baccourt
 - 5 - abbaye de Beaufeu



La recomposition du paysage et du cadre de vie



état actuel

LEULINGHEN



projet
remodelage des dépôts et
implantation



état actuel

le ruisseau du Blaucourt



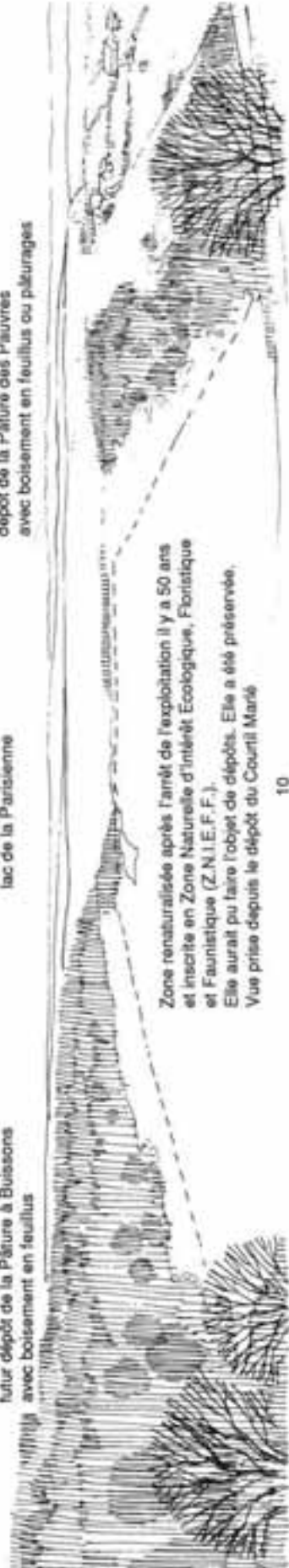
projet
reconstruction du valton entre
le dépôt de Bellefontaine
(à gauche sur la photo) et le
futur dépôt de la Motte-à-Neuf



futur dépôt de la Pâturage à Buissons
avec boisement en feuillus

lac de la Parisienne

dépôt de la Pâturage des Pauvres
avec boisement en feuillus ou pâturages



Zone renaturalisée après l'arrêt de l'exploitation il y a 50 ans
et inscrite en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique
et Faunistique (Z.N.I.E.F.F.).
Elle aurait pu faire l'objet de dépôts. Elle a été préservée.
Vue prise depuis le dépôt du Courtil Maré

PROTOCOLE D'ACCORD

(extraits)

Article 3 - ENGAGEMENTS DES COLLECTIVITES

Le District de Marquise, les conseils municipaux de Caffiers, Ferques, Fiennes, Landrethun-le-Nord, Leubringhen, Leulinghen-Bernes, Marquise, Réty et Rinxent s'engagent, avec l'aide des services de l'Etat :

- a) à respecter le présent protocole ainsi que tous les documents qui lui sont associés ;
- b) à effectuer les changements des plans d'occupation des sols afin qu'ils soient en conformité avec le présent protocole et avec tous les documents associés et tels qu'ils sont explicités dans l'annexe 6, et ce dans un délai inférieur à 2 ans à compter de la date de signature du présent protocole. La commune de Leubringhen, qui n'est pas dotée à ce jour d'un P.O.S., s'engage à établir en conformité avec le plan de paysage.
Cet engagement concerne également les modifications à apporter le moment venu pour notamment, transformer le 15 NC en 20 NC ;
- c) à ne pas remettre en cause les changements apportés aux plans d'occupation des sols tels que décrits dans l'annexe 6, ainsi que les prescriptions décrites dans les annexes, et à accepter l'autorité de décision dans la mise en application du plan de paysage représentée par le comité de suivi décrit dans l'article 5 ;
- d) à favoriser les opérations de mutations foncières ou d'accords à établir entre l'un quelconque des carriers signataires du présent protocole et des particuliers, opérations incontestables pour la mise en conformité avec le plan de paysage.
- e) à informer le comité de suivi décrit dans l'article 5 de tout litige, proposition ou négociation porté à leur connaissance et pouvant avoir la réalisation du plan de paysage, ceci afin de rester dans le cadre général du bassin carrier de Marquise et de ne pas dériver vers des résolutions partielles sans rapport avec le plan global de paysage.

Article 4 - ENGAGEMENTS DES SOCIETES EXPLOITANTES DE CARRIERES

La Société des Carrières du Boulonnais, la Société des Carrières de la Vallée Heureuse, la Société des Carrières de Sinkal, la Société des Carrières Randon et la Société Magnésie et Dolomie de France, ainsi que toute éventuelle société exploitante future qui viendrait se substituer en tout ou partie aux droits miniers de l'une des cinq précitées, s'engagent :

- a) à respecter le présent protocole ainsi que les documents qui lui sont associés ;
- b) à niveler et mettre en végétation les reliefs tels qu'ils sont définis et prescrits dans les documents du présent protocole, avec un personnel qualifié et sensibilisé à la réalisation de modèle paysager ;
- c) à ne pas remettre en cause les options prises et exprimées dans le présent protocole et à accepter l'autorité de décision dans la mise en application du plan de paysage représentée par le comité de suivi décrit dans l'article 5 ;
- d) à rechercher la réalisation des opérations foncières (achat, échange, vente....) nécessaires à la mise en conformité de leur aménagement du territoire avec le plan de paysage faisant l'objet du présent protocole, y compris celles entre les sociétés exploitantes. Le carrier se trouvera relevé de ses obligations à l'échéance du présent protocole si les tractations foncières échouent lorsque le propriétaire concerné n'est pas l'un des 4 autres carriers signataires du présent protocole ou une société qui viendrait se substituer aux droits miniers de l'un des quatre autres ;
- e) à tenir informé le comité de suivi décrit dans l'article 5 de tout litige, proposition, ou négociation pouvant avoir un rapport avec la réalisation du plan de paysage ;
- f) à remettre tous les 2 ans, pour avis, au comité de suivi décrit dans l'article 5 un programme de réaménagement ainsi qu'un plan directeur d'aménagement,

tel que décrit dans la spécification 3 de la page 4, lors de l'édification d'un nouveau dépôt.

Article 5 - COMITE DE SUIVI

Un comité de suivi est créé pour assurer la mise en application conforme du plan de paysage décrit dans l'article 2 du présent protocole.

Ce comité de suivi est constitué :

—> par les membres du comité de pilotage qui a travaillé à l'élaboration du plan de paysage soit :

Président : le président du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement du Boulonnais qui gère la zone boulonnaise du Parc Naturel Régional du Nord - Pas-de-Calais

Vice-Président : le président du District de Marquise

Membres :
le président de l'Unicem Nord ou son remplaçant
un représentant du Conseil Régional du Nord - Pas-de-Calais
un représentant du Conseil Général du Pas-de-Calais
un représentant de la Préfecture du Pas-de-Calais
un représentant de la DIREN
un représentant de la DRIRE
un représentant de la DDE
un représentant de la DDAF
un représentant de l'ENR

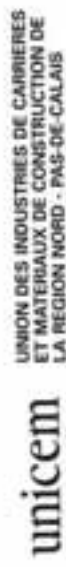
—> et complété en tant que membres par :

un représentant de chaque commune concernée par ce protocole
un représentant de chaque carrière exploitante

Ce comité de suivi aura au moins une réunion annuelle durant laquelle seront étudiés les programmes de réaménagement de chacun des carrières concernées ainsi que les plans directeurs d'aménagement, à réaliser pour chacun des dépôts, tels que décrits dans l'article 2 du présent protocole, et ce jusqu'à la parfaite réalisation des dépôts tels que décrits dans le présent protocole et ses annexes.

Le secrétariat est assuré par la DRIRE, avec le soutien matériel du SMADB.

Tous les membres du comité de suivi seront destinataires de tous les comptes rendus de réunion.



Contacts :

DIREN Nord - Pas-de-Calais - Tél. 03 20 30 83 83

UNICEM Nord - Tél. 03 20 89 99 09

PRN Nord - Pas-de-Calais - Boulois - Tél. 03 21 83 38 79

Conception et réalisation : J. SGARD et ARIETUR
Cette plaquette a été réalisée avec le concours financier du Ministère de l'Environnement et des exploitants carrières.



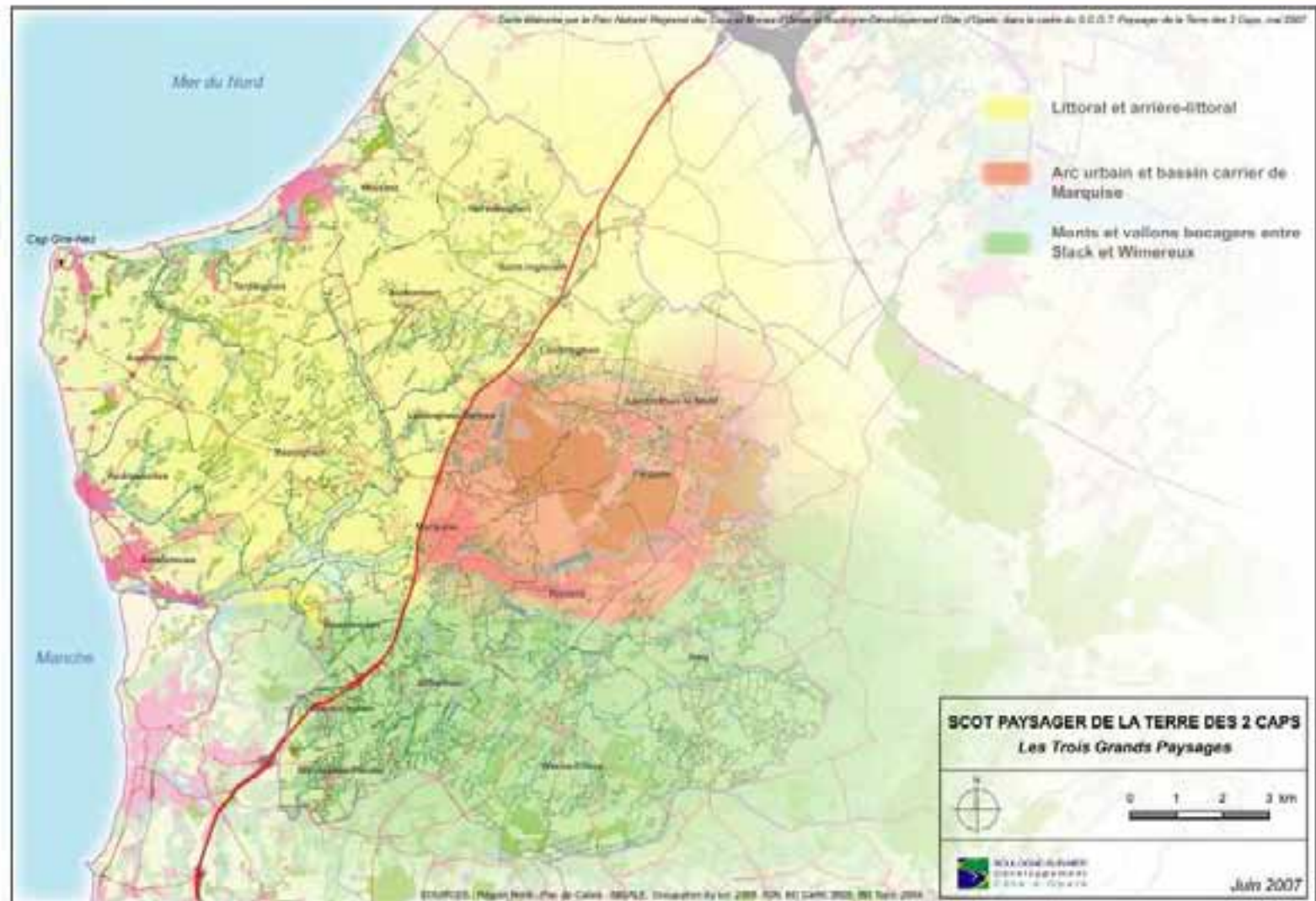
Le LOGEMENT et l'HABITAT dans le SCoT PAYSAGER de La Terre des 2 Caps



En préalable, il convient de rappeler la volonté de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps d'avoir un SCOT paysager.

Trois "grands paysages" ont été définis.

Chaque paysage présente des caractéristiques géographiques et humaines différentes et a, au travers du SCOT, des objectifs différents en terme d'aménagement, de développement d'habitat, de services, ...



SOMMAIRE

Introduction

1 - L'existant : qu'est-ce que la «densité» dans les communes des 3 grands paysages de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps ? Des exemples dans les communes des 3 grands paysages

2 - Les liens entre les différentes formes d'habitat et la densité

3 - Le projet : la densité dans les Documents d'Orientation Générales du SCOT paysager de la Terre des 2 Caps

4 - les exemples des communes de BEUVREQUEN et de LEULINGHEN-BERNES

Introduction

Tout territoire a le désir et le devoir :

- d'accueillir de nouvelles populations
- de créer de nouveaux logements (pour les nouveaux habitants et pour la mise en place de la décohabitation).

en préservant les espaces naturels et agricoles.

Deux solutions : **le renouvellement urbain et l'extension urbaine**

Le renouvellement urbain peut prendre les formes suivantes:

- nouvelle vocation du foncier grâce à la requalification de friches (petit commerce, ancien dépôt...)
- transformation du bâti existant ; création de nouveaux étages, extension du bâti, restructuration intérieure,...
- réhabilitation de maisons

On parle souvent de faire la ville sur la ville. L'intérêt de cette démarche permet d'économiser le foncier et ce, à la différence de l'extension urbaine. Elle est donc à privilégier. En premier lieu, il conviendra de réaliser l'état des lieux des potentialités de renouvellement urbain et de permettre leur urbanisation.

L'extension urbaine est beaucoup plus consommatrice d'espace : elle doit s'organiser en continuité et en cohérence avec la structure urbaine existante.

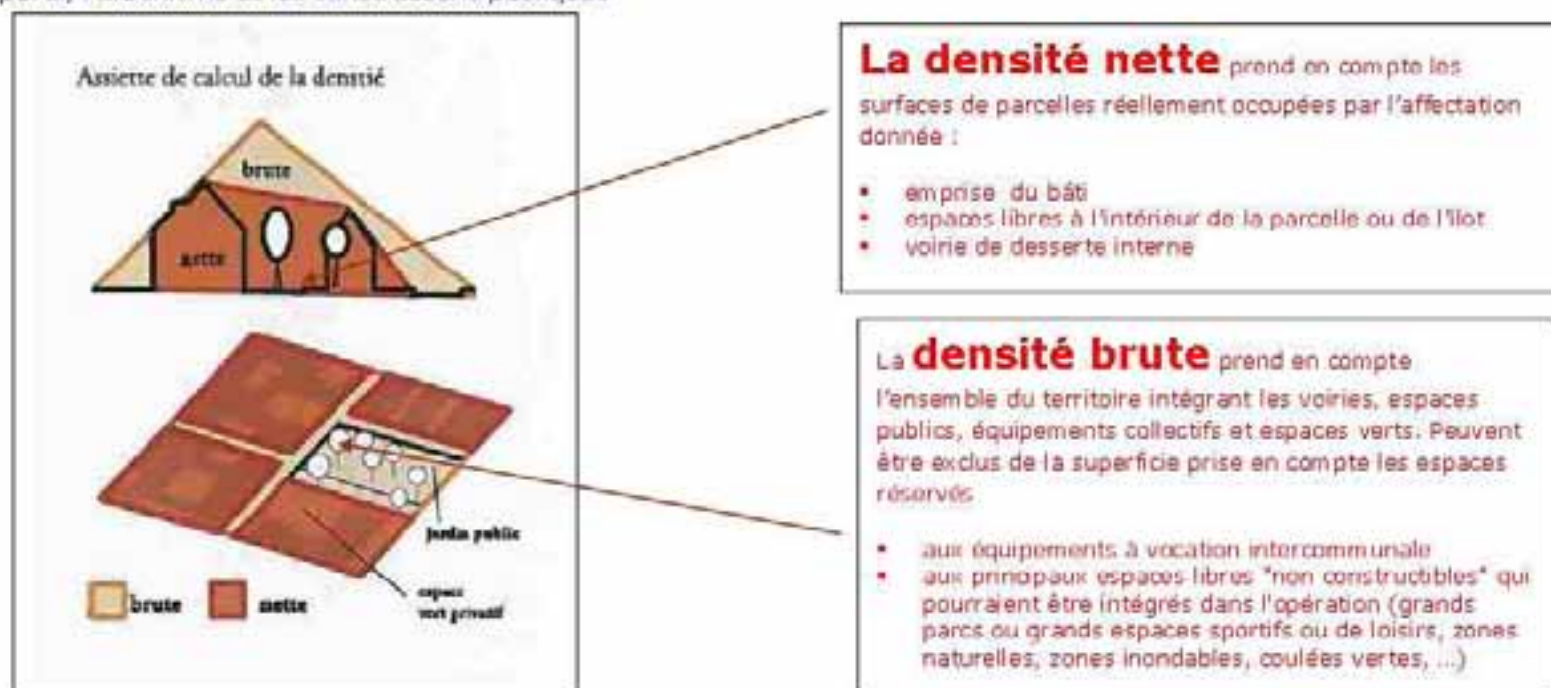
Dans les deux cas, il importe de proposer un schéma d'ensemble d'aménagement (à l'aide d'une étude d'aménagement urbain) pour économiser le foncier. La meilleure façon de pratiquer cette économie est de mettre en place un projet avec un habitat plus compact, plus dense.

1 – L'existant : Qu'est-ce que la « densité » dans les communes des 3 grands paysages de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps ?

Qu'est ce que la DENSITE ?

Il existe plusieurs définitions

«La densité est représentative d'une occupation du sol et se présente sous la forme d'un nombre de logements sur une superficie en hectare. Les logements sont individuels ou collectifs et la surface considérée est celle du tissu produit, incluant donc les voiries et les espaces collectifs directement liés à l'urbanisation. Il existe plusieurs manières de délimiter la surface et le résultat obtenu est avant tout un ordre de grandeur. » Selon le CERTU-centre d'études techniques sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques



Présentation d'exemples dans les communes des la CCT2C

Dans les exemples qui sont ici présentés le calcul de la densité a été fait dans le centre bourg (ancien) et en périphérie (constructions récentes) sur la base de 1 hectare en considérant la voirie et les équipements, soit en densité brute.

Un exemple a été pris pour chaque paysage.

PREMIER EXEMPLE : ARC URBAIN ET BASSIN CARRIER DE MARQUISE

- MARQUISE

1 - Dans le centre de la commune :

rue Sainte-Barbe : 34 logements à l'hectare



rue de l'Eglise : 34 logements à l'hectare



2 - En périphérie du centre-bourg de MARQUISE, rue du Canet:

14 logements à l'hectare

Allée des Bleuets

Photo du secteur concerné



Extrait du cadastre



Rue du docteur Schweitzer

34 logements à l'hectare



Photo du secteur concerné



SECOND EXEMPLE : LITTORAL

- WISSANT

55 logements à l'hectare
rue L. BALL DAMONT

Extrait du cadastre



Photo du secteur concerné



23 logements à l'hectare, rue des Chasses Marées

Extrait du cadastre



Photo du secteur concerné



TROISIEME EXEMPLE : MONTS ET VALLONS BOCAGERS ENTRE SLACK ET WIMEREUX

- WIERRE-EFFROY

1 - Dans le centre de la commune, 15 logements à l'hectare

Photo du secteur concerné



Extrait du cadastre



Au sud de la commune, 9 logements à l'hectare

Photo du secteur concerné



Extrait du cadastre



2-les liens entre les différentes formes d'habitat et la densité

Le SCoT Paysager affirme une densité par souci d'économie du sol.

Toutefois, il est important de ne pas réduire cette occupation du sol à la seule équation une parcelle rectangulaire ou carrée est égale à un logement ou à la formule $x \text{ logements à l'hectare, signifiée } \frac{1 \text{ hectare}}{x \text{ m}^2}$.

Les centres bourgs des communes nous montrent bien des exemples de grande densité et de grande diversité.

Le découpage parcellaire peut également être très varié.

Ainsi pour un hectare, on peut avoir :

forme 1 : "individuel libre"

**maisons individuelles sans
procédure d'ensemble**

5 logements/hectare



forme 2 : "individuel avec procédure"

maisons individuelles dans un lotissement ou une ZAC

10 logements/hectare



forme 3 : "individuel dense"

maisons individuelles produites avec une procédure d'ensemble

20 à 30 logements/hectare



forme 4 : le "petit" collectif

un ou deux immeubles collectifs sur leur parcelle

70 logements/hectare



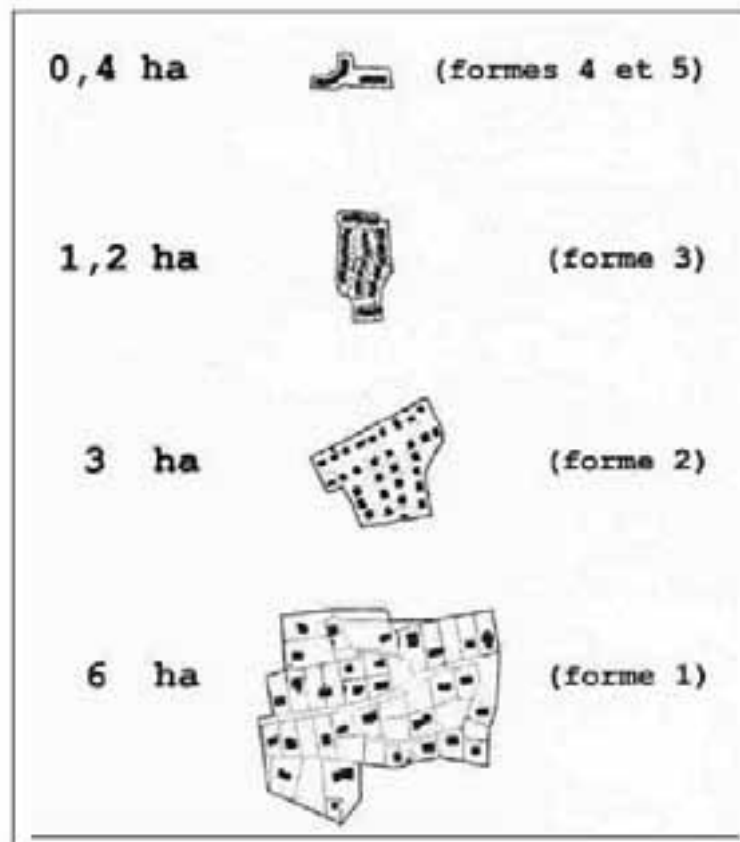
SOURCE : documents du CERTU (centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques)

Autres exemples des centres des communes de Marquise et Wierre-Effroy



Ansì, dans les centres de Marquise et de Wierre-Effroy, des maisons avec étages très similaires existent. Des formes architecturales et urbaines peuvent être très proches bien que les densités soient très différentes.

Par ailleurs 30 logements, par exemple, peuvent prendre des emprises au sol très différentes.



Cela va dans le sens d'un travail plus fin sur chaque nouvelle création de logements pour faire en sorte d'utiliser raisonnablement l'espace disponible dans chaque commune. Des exemples d'étude de requalification villageoise sous maîtrise d'ouvrage du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale sont présentés. (extrait de l'ouvrage «LOTIR AUTREMENT»).

Foncier disponible



À ÉVITER



À PRÉFÉRER



Foncier disponible



À ÉVITER



À PRÉFÉRER



Foncier disponible



À ÉVITER



À PRÉFÉRER



Les solutions dites "À préférer" permettent d'avoir plus de logements, de taille et de types différents et donc à destination de plus de catégories d'habitants différents, d'avoir des espaces pour tous de qualité et donc une plus grande qualité de vie.

Si la CCT2C s'est engagée dans ce sens dans le cadre de son SCoT, c'est avant tout une approche nationale instituée par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) et confirmée par le prochain Grenelle II.

3-la densité dans le SCOT paysager de la Terre des 2 Caps

Que dit la loi ?

La loi SRU et le code de l'urbanisme : Article L121-1

« Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer :

*1° L'équilibre entre le **renouvellement urbain**, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable ;*

2° La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat, de la diversité commerciale et de la préservation des commerces de détail et de proximité ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux ;

*3° Une utilisation **économe et équilibrée** des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature. »*

Que disent les projets de loi ?

(source site internet du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDAD))

Le GRENELLE 1 Loi de programmation du GRENELLE ENVIRONNEMENT adopté par le SENAT le 10 février dernier

Il est notamment précisé *«Lutte contre la "surconsommation" foncière : dans les 6 mois suivant la publication de la loi, publication d'une étude sur la réforme de la fiscalité de l'urbanisme et les incitations possibles pour limiter l'extension du foncier artificialisé.»*

et

Le GRENELLE ENVIRONNEMENT dit le GRENELLE 2 avant projet de la loi engagement national présenté au conseil des ministres le 7 janvier dernier. 7 titres composent cet avant projet de loi. Le titre fait référence aux bâtiments et à l'urbanisme, il est précisé

«l'article 6 complète les objectifs précédemment assignés aux documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales : réduction de la consommation de l'espace, répartition territorialement équilibrée des services, amélioration des performances énergétiques, diminution (et non plus seulement maîtrise) des obligations de déplacements, réductions de gaz à effet de serre,

«L'article 9 conforte le rôle du SCOT en complétant ou en renforçant les outils existants liés à la mise en œuvre de nouveaux objectifs en matière de développement durable. On soulignera que le SCOT doit prendre en compte les plans énergie-climat territoriaux.

*Désormais, l'accent est mis sur la réduction de la **consommation d'espaces** (avec objectifs chiffrés et possibilités d'impact avant ouverture à l'urbanisation), sur la **densité** (définition de secteurs situés à proximité des transports collectifs existants ou programmés dans lesquels les plans locaux d'urbanisme devront imposer une densité minimale de construction) et sur le respect des performances énergétiques et environnementales conditionnant l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones.(...).*

Que dit le SCOT paysager ?

Carte du PADD

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable définit les orientations suivantes en terme d'accueil :

ARC URBAIN ET BASSIN CARRIER DE MARQUISE

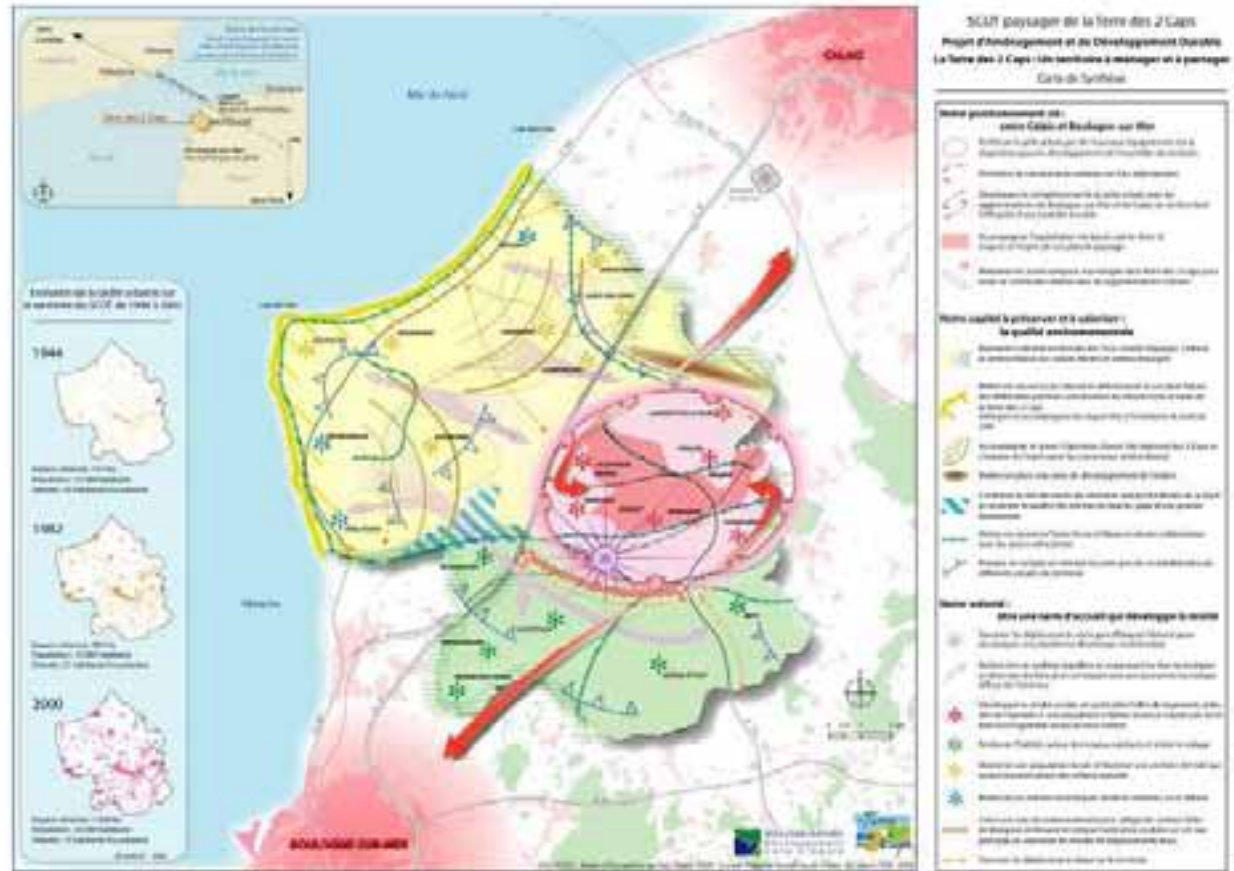
- ✳ Développer le tissu social en particulier l'offre de logements adaptés, afin de répondre à une population à faibles revenus n'ayant pas accès dans leur logement actuel au logement social.

MONTS ET VALLONS BOCAGERS ENTRE SLACK ET WIMEREUX

- ✳ Renforcer l'habitat autour des noyaux existants et éviter le mitage

LITTORAL ET ARRIERE-LITTORAL

- ✳ Maintenir une population locale et favoriser une certaine densité qui assure la préservation des milieux naturels



Le scénario d'évolution de la population choisi est de suivre le même rythme que celui de 1999 à 2005, hormis sur le littoral où la population a baissé et où l'enjeu est d'atteindre le niveau de population de 1999.

Ainsi, les chiffres prévisionnels à l'horizon 2020 sont les suivants : ils restent bien entendu indicatifs et ne sont là que pour exprimer un ordre de grandeur.

Présentation des éléments du DOG

1 Entre 1999 et 2005, constat de l'arrivée de 567 nouveaux habitants sur le territoire de la CCT2C.

1999 : 20 219 habitants

2005 : 20 806 habitants

Si persistance de cette augmentation, la CCT2C devra accueillir 1762 nouveaux habitants.

2020 : 22 568 habitants

2 Principe de décohabitation

De moins en moins de personnes par logement

En 1999 : 2,03 personne par logement

En 2005 : 2,71 personne par logement

Projection en 2020 : 2,60 personne par logement

Avec l'augmentation de la population et le principe de décohabitation

Estimation minimale de nouveaux logements pour 2020 sur le territoire de la CCT2C

1086 nouveaux logements le territoire de la CCT2C

dont, à titre indicatif,

627 dans l'arc urbain et le bassin carrier de Marquise

178 sur le littoral

201 sur l'arrière-littoral

et 80 dans les Monts et Vallons bocagers entre SLACK et WIMEREUX. Ces chiffres sont des chiffres minimums.

Les densités minimales projetées sont donc :

Arc urbain et bassin carrier de Marquise

- 30 logements à l'hectare pour Marquise – Rinxent avec une plus grande densification autour du pôle de la gare
- 25 logements à l'hectare pour Landrethun le Nord – Ferques – Réty (pour sa partie la plus dense) – Leulinghen-Bernes

Littoral et arrière-littoral

- 25 logements à l'hectare pour les communes littorales
- 17 logements à l'hectare pour les communes de l'arrière-littoral

Monts et vallons bocagers entre Slack et Wimereux

- 17 logements à l'hectare

Cette valeur de densité est une moyenne pour chaque commune du secteur concerné, et elle concerne les nouvelles urbanisations sur la durée du SCoT.

4- Les exemples des communes de BEUVREQUEN et de LEULINGHEN-BERNES

Ce projet de la commune de Beuvrequen en cours de réalisation a une densité de 17 logements à l'hectare. Il répond à une volonté de regrouper les nouveaux logements autour du centre du village. Les logements sont en partie groupés, en partie individuels. Les espaces extérieurs attenants varient entre 250 et 1000 m². Les orientations des maisons ont été choisies pour bénéficier d'un ensoleillement maximum et donc réaliser des économies d'énergie et favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables. L'assainissement des eaux pluviales sera réalisé à l'aide de noues qui seront associées à des liaisons douces.

Il résulte d'une conception en amont qui est devenue projet de la commune auquel devront se conformer les aménageurs pour une qualité de vie meilleure pour tous.



Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

ETUDE DE REQUALIFICATION VILLAGEOISE

Juillet 2006

Agence Philippe THOMAS paysagiste

Page 42

Ad'AUC, Architectes
Urbanistes
AC306, Paysagistes

Plans d'aménagement de nouvelles extensions urbaines à haute valeur paysagère - Leulinghen-Bernes

SCENARI D'AMENAGEMENT

3 - LES PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT

PNRCMO P12
Novembre 2008

Ce projet de la commune de Leulinghen-Bernes a une densité de 27 logements à l'hectare. Une très grande variété de logements y sont prévus, depuis le logement indépendant à l'étage jusqu'à la maison individuelle sur une parcelle de 800 m², en passant par des maisons groupées mitoyennes.

Il répond ainsi aux désirs d'un plus grand nombre. Les espaces publics sont généreux et les orientations des logements choisis.





Ces deux exemples montrent que atteindre voire dépasser les densités fixées par le SCoT est tout à fait réalisable en respectant une allure villageoise et en offrant des logements accessibles et un cadre de vie agréable au plus grand nombre.